

Aménagement forestier

Forêt domaniale de Semnoz

Département (s) : -74- Haute-Savoie

2012 - 2031

Surface cadastrale 360,7247 ha

Surface retenue pour la gestion 360,72 ha

altitudes extrêmes : 1100 - 1662 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : Rhône-Alpes

Identifiant aménagement

/

SOMMAIRE

TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN.....	5
1.1 – Présentation générale de l'aménagement	5
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions	5
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.	7
1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers.....	9
1.2.1 – Description du milieu naturel	9
A – Topographie et hydrographie	9
B – Conditions stationnelles	9
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	11
A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	11
B – Etat du renouvellement	15
C – Inventaires réalisés	16
1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt.....	17
1.3.1 – Production ligneuse	17
A – Volumes de bois produits	17
soit une récolte de 4,6m ³ /ha/an sur la surface en sylviculture	17
B – Desserte forestière	17
1.3.2 – Fonction écologique	19
1.3.3 – Fonction sociale	21
A – Accueil et paysage	21
B – Ressource en eau potable	22
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	22
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS	23
2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion.....	23
2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	24
2.2.1 - Traitements retenus	24
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité	24
2.3 - Effort de régénération.....	24
2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	24
2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	25
2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie	25
2.4 - Classement des unités de gestion	25
2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques	25
A – Constitution des groupes d'aménagement	25
B – Constitution de divisions (cas des réserves biologiques, réserves naturelles, secteurs d'intérêt écologique particulier, divisions RTM).	26
2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires	26
2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles	26
2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031.....	27
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	27
A – Documents de référence à appliquer	28
B – Coupes	28
C – Desserte	29
D – Travaux sylvicoles	29
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	30
A – Biodiversité courante	30

B – Biodiversité remarquable	30
C – Réserves biologiques et réserves naturelles	30
D – Documents techniques de référence	30
2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	31
A – Accueil et paysage	31
B – Ressource en eau potable	31
C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)	32
D – Pastoralisme	33
E – Affouage et droits d'usage	34
F – Richesses culturelles	34
2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	34
A – Actions relevant de la sylviculture	34
B – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)	34
C – Documents techniques de référence	34
2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	35
A – Incendies de forêts	35
B – Déséquilibre sylvo-cynégétique	35
C – Crises sanitaires	35
D – Tassement des sols	36
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	36
A – Certification PEFC	36
B – Autres actions	36
2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000	36
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier	36
TITRE 3 - RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI	37
3.1 – Récapitulatifs	37
A – Volumes de bois à récolter	37
B – Estimation de la recette bois	38
C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	39
3.2 – Indicateurs de suivi de l'aménagement	40
ANNEXES	42
1.1 – Données actuelles concernant la forêt	42
1.2 – Bilans de la gestion passée de l'aménagement écoulé	42
1.3 – Autres données intéressant la forêt	42
CARTES	43
ANNEXES	
Foncier	
Fiches de synthèse par structures et par famille	
CARTES	

RESUME DE L'AMENAGEMENT

Le contexte:

La forêt domaniale du Semnoz, d'une surface totale de 360 ha 72, est située sur la montagne du Semnoz dans le Parc Naturel Régional des Bauges. Le Semnoz est un anticlinal et la forêt domaniale occupe la partie médiane et supérieure de cet anticlinal.

La forêt se compose :

- de jeunes futaies au stade de la régénération ou du perchis (14% de la surface en sylviculture)
- de futaies adultes (65% de la surface en sylviculture dont 9% de futaies riches en gros bois)
- de futaies claires (2% de la surface en sylviculture)
- de futaies irrégulières (19% de la surface en sylviculture)
- de vides non boisables ou de zones non décrites (28% de la surface totale)

Les enjeux de la forêt:

La forêt présente les enjeux suivants: -enjeu faible de production ligneuse sur 260 ha 96 et nul sur le reste de la forêt
 -enjeu faible de biodiversité sur 324 ha et moyen sur 36 ha 72
 -enjeu fort sur 48 ha 41, reconnu sur 135 ha 38 et local sur 176 ha 93 pour la fonction sociale
 -enjeu nul sur toute la surface pour la fonction de protection de la forêt contre les risques naturels

Bilan de l'aménagement précédent:

La récolte passée s'est élevée à 1 218 m³/an, soit une récolte de 17% supérieure à l'objectif initial, dont 10% de produits accidentels.

L'ensemble des travaux d'investissement et d'entretien en euros 2010 réalisés entre 1997 et 2011 est inférieur à la prévision initiale (11 744 € réalisés contre 16 735 € prévus). C'est essentiellement la dépense pour la réalisation des travaux sylvicoles qui a été inférieure à la prévision initiale.

Les grandes options de l'aménagement:

Le présent aménagement reconduit l'objectif de production sur la partie en sylviculture soit 260,96 ha soit 72% de la surface totale.

La forêt domaniale étant située dans un massif cynégétique très giboyeux, la dimension cynégétique sera prise en compte dans la gestion forestière. Les loyers de chasse constituent désormais la première source de revenu de la forêt domaniale depuis 2004.

Afin de limiter le dérangement pendant les périodes de chasse sur la forêt domaniale, il paraît opportun de massifier les coupes dans les parcelles B-C-G et H. D'autre part la route forestière, qui traverse ces 4 parcelles, a été engazonnée pour servir de gagnage. En regroupant l'exploitation dans ces 4 parcelles, la remise en état éventuelle de cette desserte sera réduite.

Les travaux sylvicoles seront programmés annuellement pour favoriser la régénération naturelle résineuse et le renouvellement des peuplements.

Il n'est pas prévu de travaux d'investissement en matière de desserte. Les seuls travaux à réaliser dans les 20 ans seront des travaux d'entretien de la route forestière.

La forêt domaniale du Semnoz comporte de nombreux équipements touristiques tels que les pistes de ski de fond, les itinéraires pour la raquette, une piste VTT et un sentier de grande randonnée. Ces équipements ont été créés et sont entretenus par le S.I.P.A.S. (Syndicat Intercommunal pour la

Protection et l'Aménagement du Semnoz). Cette forêt est proche de l'agglomération d'Annecy et l'accessibilité est facile. Cette forêt est très fréquentée. En conséquence les coupes, qui seront réalisées à proximité des différents équipements touristiques, devront être particulièrement soignées. On pourra également envisager la mise en place de 2 panneaux d'information sur la forêt à l'entrée de la domaniale.

Les travaux d'entretien du périmètre et du parcellaire seront réalisés régulièrement afin de pérenniser les investissements réalisés dans le passé.

Enfin la présence du tétras-lyre, qui est une espèce relique sur le Semnoz, nécessite la réalisation de travaux spécifiques afin de réhabiliter et conserver son habitat.

Bilan prévisionnel:

L'application de l'aménagement devrait permettre une récolte moyenne de 803 m³/an soit 3,1m³/ha/an par rapport à la surface en sylviculture. Cette récolte sera inférieure à la récolte précédente (1218m³/an)

Compte tenu de tous ces éléments, le bilan prévisionnel sera plus favorable que lors du dernier aménagement.

TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

◆ Propriétaire de la forêt

Etat (par Ministère de l'Agriculture)

◆ Dénomination - Localisation

situation administrative	
Aménagement de forêt (propriétaire, groupe, fusion)	Forêt Domaniale du Semnoz
De (nom de la forêt ou nom générique si regroupement)	Forêt Domaniale du Semnoz
Numéro du ou des départements de situation	Haute-Savoie
N° ONF de la région nationale IFN de référence	704 Bauges
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes

Département	Haute-Savoie
Commune de situation de la forêt	SAINT-JORIOZ

◆ Période d'application de l'aménagement : 20 ans (2012-2031)

◆ Forêt aménagée

Détail des forêts aménagées (au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)			Dernier aménagement		
dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt Domaniale du Semnoz	SEMNOZ	360 ha 72	25/10/1999	1997	2011

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	360,7247 ha
Surface retenue pour la gestion	360,72 ha
Surface boisée en début d'aménagement	349,69 ha
Surface en sylviculture	260,96 ha

Dans le précédent aménagement la surface retenue pour la gestion était de 364 ha 78 alors que la surface cadastrale était de 360 ha 72 a 47 ca. Compte tenu de la faible différence entre ces deux surfaces, il a été décidé de retenir la surface en gestion égale à la surface cadastrale soit 360 ha 72 a.

◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Jugement du Tribunal d'Annecy du 31/03/1870 et 24/11/1870 attribuant à la commune de Quintal 5 ha 92. ce plan annexé au jugement servit de base à la délimitation entre la forêt domaniale et la commune de Quintal.	31/03/1870 et 24/11/1870	Archives départementales à Annecy
Procès verbal de délimitation et de bornage partiel entre la commune de Saint-Jorioz et un particulier	25/06/1873	Archives départementales à Annecy

◆ Origine de la propriété forestière

L'Etat a acquis cette forêt à la commune de Saint-Jorioz par acte du 30 décembre 1891 pour un montant de 29 800 francs de l'époque.

◆ Parcellaire forestier

Depuis le dernier aménagement forestier de 1997-2011 le parcellaire n'a pas été modifié. On constate une différence de 4 ha 06. Cette différence s'explique par le choix de retenir pour cette révision d'aménagement la surface cadastrale alors qu'en 1997 la surface prise en compte était la surface forestière établie en 1902 suite à un levé de la forêt.

◆ Concessions

Tableau des concessions en cours

Objet et bénéficiaire de la concession	Début - Fin	Localisation	Montant € HT
SEMNOZ*001: terrain à usage de parking au bénéfice de l'Hôtel "Les Rochers Blancs"	11/01/2004 au 31/10/2013	Parcelles cadastrales n°70 et 71	85 €
SEMNOZ*002: ligne électrique Génissiat-Malgovert Bénéficiaire: RTE	durée de l'exploitation	Parcelle cadastrale n°47	338,40 €
SEMNOZ*003: ligne 220 KV Albertville-Chavanod Bénéficiaire: RTE	durée de l'exploitation	Parcelle cadastrale n°73	77,96 €
SEMNOZ*004: accès à la station Hertzienne Bénéficiaire: URRDA	durée de l'exploitation	Parcelle cadastrale n°70	gratuit
SEMNOZ*005: piste de ski de fond Bénéficiaire:	12/01/2000 au 30/11/2010	Parcelles forestières I-J-O-P et W	114 €
SEMNOZ*006 : ligne EDF Crêt de Chatillon sur territoire communal de St-Jorioz Bénéficiaire: EDF	durée de l'exploitation	Parcelle forestière U	18,55 €
SEMNOZ*007: passage d'un circuit VVT Bénéficiaire:	1/01/2004 au 31/12/2014	Route forestière du Bénévent	gratuit
SEMNOZ*008: abri de chasse "le chalet des Espagnols" Bénéficiaire: M.Agnelli	15/09/2005 au 15/02/2016	Parcelle cadastrale n°787	50 €

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction principale	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	99 ha 76	260 ha 96	0	0	360 ha 72
Fonction écologique		324 ha 00	36 ha 72	0	360 ha 72
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)		176 ha 93	135 ha 38	48 ha 41	360 ha 72
Protection contre les risques naturels	360 ha 72	0	0	0	360 ha 72

◆ Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Déséquilibre grande faune / flore	néant	Pour l'instant on ne remarque pas de dégâts de gibier sur la régénération naturelle résineuse. Cependant compte tenu de l'impact du Cerf sur la régénération naturelle de sapin, il convient de suivre l'évolution de la population de cette espèce.
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	22 ha	Parcelle S : coupe martelée en 1997 et restée invendue. Pas de possibilité de création de piste, utilisation du câble non rentable économiquement car nécessitant une reprise au tracteur. Idem pour vidange par hélicoptère
- Importance sociale ou économique de la chasse	360 ha 72	

◆ Démarches de territoires

La forêt domaniale du Semnoz est située en totalité dans le Parc naturel régional des Bauges. Elle est par conséquent concernée par les démarches de territoire suivantes:

- La Charte Forestière de Territoire (CFT) du Massif des Bauges.
Les axes stratégiques se déclinent selon 4 enjeux :

Enjeu 1: promouvoir une gestion responsable et multifonctionnelle de la forêt

Mettre en oeuvre une sylviculture adaptée à l'évolution des changements écologiques
Assurer et valoriser les fonctions vis-à-vis des risques naturels, de la qualité de l'eau, de la lutte contre l'effet de serre et de la préservation de la biodiversité.
Améliorer les conditions d'accueil du public en forêt

Enjeu 2 : développer la mobilisation de la ressource bois locale de façon durable

Améliorer les infrastructures et développer le câble en favorisant une synergie public/privé
Réduire les contraintes liées au morcellement de la propriété forestière

Enjeu 3 : valoriser localement la ressource en bois

- Maintenir et développer les entreprises de la filière forêt-bois
- Favoriser l'utilisation de la ressource "bois" issue du Massif
- Développer la filière bois énergie

Enjeu 4 : développer une culture forêt- bois auprès des élus, du grand public et des agglomérations portes

- Sensibiliser aux enjeux de la forêt et du bois
- Animer la Charte Forestière de Territoire du Massif des Bauges

- Le parc naturel régional du massif des Bauges (PNR Bauges dans la suite du document).

Le volet forestier du rapport stratégique de la charte du parc prévoit 3 axes

Desservir et gérer durablement la forêt

Valoriser les produits "bois"

- maintien des scieries du massif, valoriser le matériau "bois" dans la construction, "Marque Parc" à des produits et savoir-faire liés à la transformation du bois local

Développer le "bois-énergie"

- mise en place de chaudières à plaquettes forestières, mise à disposition d'une déchiqueteuse auprès des acteurs locaux, animer la structuration de la filière d'approvisionnement sur le long terme.

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

A – Topographie et hydrographie

La forêt domaniale du Semnoz se situe sur la montagne du même nom "le Semnoz" occupant la partie occidentale du Massif des Bauges. La Chaîne du Semnoz longue d'environ 16 km et large de 4,5 km en moyenne domine la plaine d'Alby-Rumilly vers l'Ouest, le Pays du Laudon et le Col de Leschaux vers l'Est. Elle est limitée au Nord par l'agglomération annécienne, au Nord-Est par le lac d'Annecy et au Sud-Ouest par la Cluse de Chéran.

La morphologie générale du Semnoz est celle d'une voûte allongée selon un axe Nord-Sud. Il s'agit d'un pli anticlinal calcaire qui culmine à 1 700 m. La forêt domaniale se situe sur le sommet de cette voûte ainsi que sur le flanc est qui plonge rapidement sur la vallée du Laudon. Le massif domaniale s'étend entre les altitudes 1 090 m et 1 660 m, tandis que les principaux sommets du massif sont:

- le Crêt de Chatillon 1 699 m
- le Crêt de l'Aigle 1 645 m
- le Crêt du Tertère 1 622 m (en forêt domaniale)

La voûte principale qui ferme le massif du Semnoz est constitué par le calcaire urgonien. Très fracturé ce calcaire a été soumis à l'infiltration des eaux qui ont agrandi les discontinuités par dissolution. ainsi de nombreuses fissures et conduits facilitent la disparition des eaux vers la profondeur.

Cette structure karstique très fracturée du massif explique l'inexistence de réseau hydrographique superficiel et tout particulièrement à l'intérieur de la domaniale.

B – Conditions stationnelles

◆ Climat

L'altitude moyenne élevée (1 350 m) de la forêt et sa position topographique au sommet de l'anticlinal du Semnoz en font un domaine au climat difficile. C'est le domaine du climat montagnard. La station météo de référence est celle d'Annecy située à environ

les températures:

moyenne annuelle: 6°

moyenne du mois le plus froid: 4,5°

précipitations:

hauteur annuelle: 1 965 mm

nombre annuel de jours de pluie ou de neige: 130 jours

chutes annuelles cumulées de neige: 2 000 mm

les vents: les vents dominants sont ceux de l'Ouest (pluie) et ceux du Nord (bise). Ils peuvent occasionner des dégâts du fait du faible enracinement des arbres en particulier de l'épicéa (ouragan de 1962).

◆ Géologie

La forêt domaniale du Semnoz fait partie du Massif du Semnoz qui constitue un promontoire forestier et pastoral dominant à l'Ouest le lac d'Annecy. Cette longue croupe, qui culmine à 1 700 m d'altitude, forme un anticlinal orienté Nord-Sud à l'extrémité des Bauges.

La forêt domaniale du Semnoz occupe la partie sommitale et médiane de cet anticlinal.

◆ Unités stationnelles

La forêt domaniale du Semnoz est située **essentiellement à l'étage montagnard**. La partie sommitale de la forêt domaniale est située à l'étage subalpin. Cependant une partie importante de la forêt, correspondant à cet étage de végétation, est constituée par une pessière sur lapiaz. Cette zone de lapiaz n'a pas été inventoriée.

Les stations du **montagnard** sont bien représentées avec les Hêtraies-sapinières drainées, peu humides et humides (68% de la surface totale de la forêt). Les Hêtraies sapinières sèches sont présentes mais ne représentent que 2% de la surface totale de la forêt. Les hêtraies sapinières très acidiphiles sont rares avec 1% de la surface totale de la forêt.

Les stations du **subalpin** ne représentent que 1% de la surface de la forêt (pessières drainées).

Enfin le reste de la forêt correspond aux vides non boisables (emprises de lignes EDF) ou aux zones non décrites (zones de lapiaz sur sols peu évolués).

L'inventaire des unités stations a été réalisé par échantillonnage à raison de 1 point par ha sur la partie boisée de la forêt. Les unités stationnelles sont définies par la "Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain". Consulter ce document pour une présentation détaillée de ces unités stationnelles.

La forêt est située dans le domaine bioclimatique des Alpes externes à l'étage montagnard et subalpin.

L'étage de végétation regroupe les séries de végétation présentes dans une zone bioclimatique définie en fonction de l'altitude et de l'exposition. La forêt des Apes du nord se situe sur trois étages : l'étage collinéen en basse altitude, l'étage montagnard intermédiaire, l'étage subalpin au dessus de 1400 m à 1600 m selon les conditions climatiques locales.

La station forestière est une étendue de terrain homogène dans ses conditions écologiques, (climat, géologie, relief et sol). Il lui correspond une fertilité ou potentialité qui est caractérisée par la hauteur des plus gros arbres (= hauteur dominante) du peuplement à un âge donné.

L'unité stationnelle est un regroupement de stations forestières de potentialités suffisamment proches pour que les peuplements qui l'occupent puissent faire l'objet d'une sylviculture identique.

Pour en savoir plus, consulter la "Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain" notamment pages 3 à 10 sur [lien vers le site DGEAF 73](#)

Unités stationnelles observées dans la forêt.

Unités stationnelles		Surface		Potentialités Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
	Toutes stations			Eviter les ouvertures importantes	
3.4	Pessières des sols peu évolués	1 ha	0	Potentialités: très faibles à faibles	
4.5	Pessières drainées du subalpin	3 ha 60	1	Potentialités: bonnes à moyennes	
5.3	Hêtraies-sapinières sèches	7 ha 21	2	Potentialités: faibles à moyennes	
5.4	Hêtraies-sapinières très acidiphiles	3 ha 60	1	Potentialités: bonnes à moyennes	
5.6	Hêtraies-sapinières drainées	111 ha 82	31	Potentialités: bonnes à moyennes	
5.7	Hêtraies-sapinières peu humides	108 ha 22	30	Potentialités: bonnes à moyennes	
5.8	Hêtraies-sapinières humides	25 ha 25	7	Potentialités: bonnes à très bonnes	
xxx	Non décrit	89 ha 20	25	Inexploitable	
vnb	Vide non boisé	10 ha 82	3	Emprise lignes EDF	
		360 ha 72	100		

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

◆ Précisions succinctes sur l'état sanitaire des peuplements et les menaces liées.

L'état sanitaire de la forêt domaniale du Semnoz est relativement satisfaisant.

◆ Répartition des types de peuplement

La **surface boisée** de la forêt domaniale du Semnoz représente **97%** de la **surface totale**. La **surface en sylviculture** représente **72%** de la **surface totale**.

La **surface avec une régénération suffisante** est relativement importante puisqu'elle représente **38%** de la **surface en sylviculture**.

Les gros bois et les très gros bois ne constituent pas un problème sur la forêt domaniale du Semnoz puisque la **surface riche en gros bois** ne représente que **9%** de la **surface en sylviculture**.

Les **surfaces occupées par des peuplements à structure irrégulière** (futaie à 2 étages et futaie jardinée) représentent **19%** de la **surface en sylviculture**. La surface en sylviculture occupée par des **futaies claires** est de 2% correspondant à des vides boisables.

Les vides non boisables (emprises de 2 lignes EDF) occupent 3% de la surface totale de la forêt. Enfin les zones non décrites, correspondant aux pessières sur lapiaz, représentent 25% de la surface totale de la forêt.

Un inventaire relascopique par échantillonnage à maille carrée de 100 m x 100 m (1 point/ha) a été réalisé entre le printemps 2011 et l'été 2011 sur un total de 368 placettes.

Les résultats quantitatifs sont ceux obtenus pour la zone réellement inventoriée, soit 261 ha.

La précision du GPS utilisé pour positionner les points d'inventaire est de l'ordre de 10 m, parfois moins bonne selon les conditions de réception. Si les résultats sont statistiquement pertinents au niveau de la forêt, ils doivent être interprétés avec prudence au niveau des parcelles. Il serait illusoire d'espérer pouvoir reproduire cet inventaire pour une comparaison point par point : il ne doit pas être considéré comme une cartographie précise des peuplements

*Le **diamètre** des arbres est mesuré par convention à 1,30 m du sol à partir de 17,5 cm. Les diamètres sont classés par catégories de diamètre de 5 en 5 cm à partir de la classe "20" (diamètre 17,5 à 22,5 cm).*

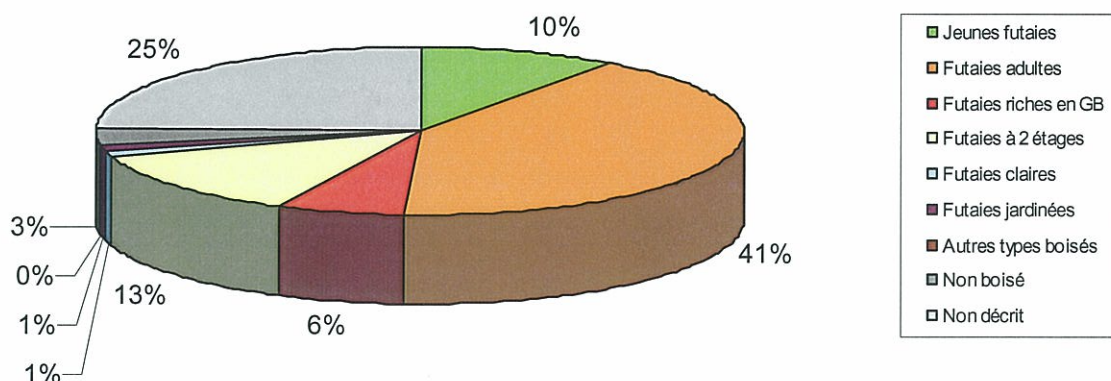
*La **surface terrière** d'un arbre est la section du tronc à 1,30 du sol. La surface terrière d'un peuplement est la somme de la surface terrière de tous les arbres à partir de la classe de diamètre 20. Elle est exprimée en m²/ha et représentée par convention par la lettre "G".*

*L'**inventaire relascopique** permet de déterminer en un point quelconque d'un peuplement sa surface terrière en m²/ha à l'aide d'une mire "relascopique". Cette mire utilise les propriétés géométriques des triangles semblables*

*Le **volume** d'un peuplement est estimé par le produit de sa surface terrière ("G") par sa hauteur dominante ("H") et par un coefficient de forme ("F") qui tient compte de la décroissance du diamètre tout au long de la tige.*

*La **hauteur dominante** d'un peuplement est la hauteur moyenne des 100 plus gros arbres à l'hectare.*

Répartition par famille de peuplements



Les futaies adultes : peuplements composés d'une ou deux strates (dominant et co-dominant); les arbres ont pratiquement terminé leur croissance en hauteur et se développent en diamètre.

Les futaies riches en Gros Bois : futaies adultes à diamètres élevés, souvent supérieur à 45, voire 65 et plus !

Les futaies jardinées : se caractérisent par la présence d'arbres de toutes taille et diamètre, du semis à l'arbre adulte en passant par les gaulis, perchis...

Ces trois familles, occupent 49% de la surface totale de la forêt. Elles assureront l'essentiel de la récolte à venir. Elles correspondent à des bois mûrs de taille significative qui sont appréciés du point de vu commercial.

Les jeunes futaies : gaulis, perchis ou jeunes futaies résineuses. Les arbres sont en phase de croissance en hauteur. Les diamètres sont compris entre 15 et 40 cm. Certains de ces peuplements nécessitent d'être éclaircis. Elles représentent 9% de la surface totale de la forêt.

Les futaies à deux étages : Il s'agit d'arbres adultes couvrant de jeunes arbres en croissance (gaulis, perchis).

Les futaies claires : Il s'agit de peuplements très ouverts ou subsistent quelques arbres adultes isolés surplombant la régénération qui s'installe.

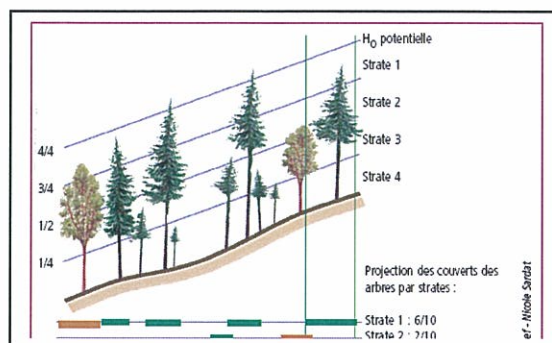
Ces deux familles occupent 13% de la surface totale. Elles correspondent aux peuplements en cours de rajeunissement. Les jeunes arbres s'installent en nombre (semis, gaulis) et prennent la relève des arbres adultes.

Les zones non décrites : il s'agit des peuplements sans rôle de protection physique et situés dans des conditions stationnelles très difficiles (zones de lapiaz) empêchant la récolte de bois.

Les vides non boisés : ils correspondent aux emprises des 2 lignes EDF.

Catégorie de grosseur des bois	
$62.5 \text{ cm} \leq \text{diam}$	très gros bois = TGB
$42.5 \leq \text{diam} < 62.5 \text{ cm}$	gros bois = GB
$27.5 \leq \text{diam} < 42.5 \text{ cm}$	moyens bois = BM
$\text{diam} < 27.5 \text{ cm}$	petits bois = PB

Strates de hauteur (*)	
$\frac{3}{4} H_o < H \leq H_o$	Strate 1
$\frac{1}{2} H_o < H \leq \frac{3}{4} H_o$	Strate 2
$\frac{1}{4} H_o < H \leq \frac{1}{2} H_o$	Strate 3
$H \leq \frac{1}{4} H_o$	Strate 4



Dix huit des vingt types de la typologie "massif alpin" sont présents sur la forêt. Pour permettre l'application du guide des sylvicultures de Montagne- Alpes du nord (GSM), ces types sont regroupés en huit familles, chaque famille relevant de règles de culture spécifiques.

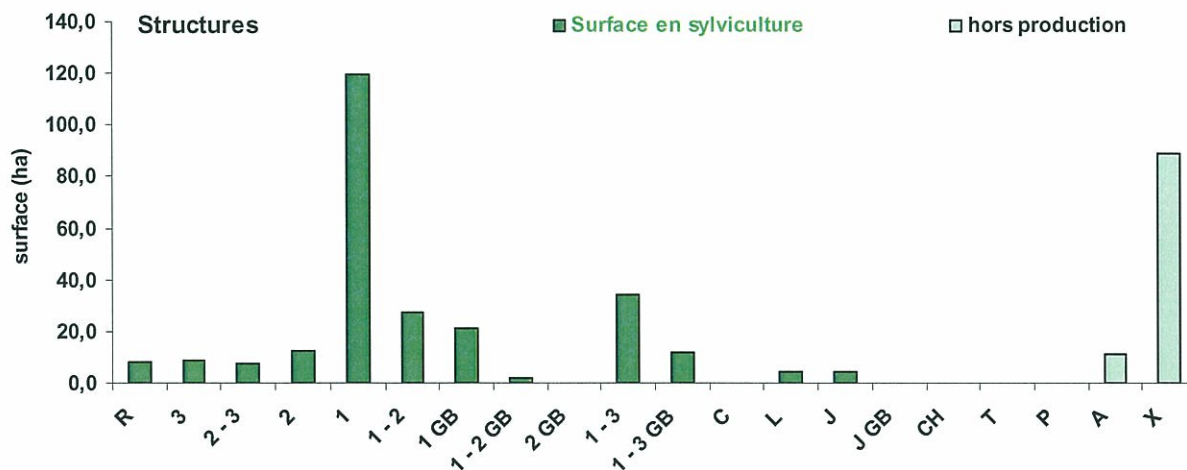
Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Peuplements	Structure s	Surface en sylviculture (ha)	Surface terrière (m ² /ha)	Essences (%) sur la surface en sylviculture				
				Epicéa commun	Sapin pectiné	Hêtre	Erable sycomore	Autres Feuillus
Jeunes futaies	R	7,80	8,1	65%	20%	3%	12%	
	3	8,42	24,5	59%	13%	18%	9%	
	2 - 3	7,37	20,4	57%	23%	8%	11%	
	2	12,62	26,4	58%	24%	12%	6%	
Futaies adultes	1	119,69	30,5	65%	22%	8%	5%	0%
	1 - 2	27,67	30,3	58%	28%	12%	3%	
Futaies riches en GB	1 GB	21,34	32,3	76%	15%	4%	4%	1%
	1 - 2 GB	1,88	26,0	79%	12%	4%	6%	
	2 GB							
Futaies à 2 étages	1 - 3	33,99	24,9	59%	24%	9%	7%	0%
	1 - 3 GB	11,60	24,7	63%	24%	8%	5%	
Futaies claires	C							
	L	4,18	6,8	48%	37%	7%	7%	
Futaies jardinées	J	4,39	26,0	35%	33%	25%	8%	
	J GB							
Autres types boisés	CH							
	T							
Total		260,96	27,8	63%	23%	9%	5%	0%

Répartition des types de peuplements

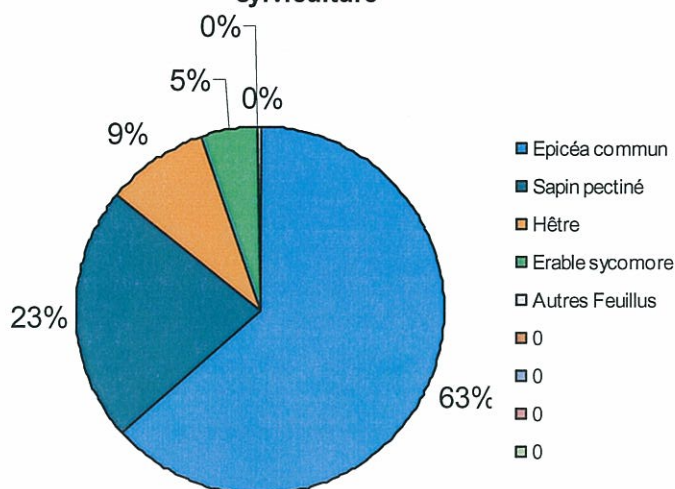
Famille	Structure		Surface totale ha %		dont surface en sylviculture ha %	
Jeunes futaies		R	8	2%	8	3%
	36	3	8	2%	8	3%
	10%	2 - 3	7	2%	7	3%
		2	13	3%	13	5%
Futaies adultes	147	1	120	33%	120	46%
	41%	1 - 2	28	8%	28	11%
Futaies riches en GB	23	1 GB	21	6%	21	8%
	6%	1 - 2 GB	2	1%	2	1%
		2 GB				
Futaies à 2 étages	46	1 - 3	34	9%	34	13%
	13%	1 - 3 GB	12	3%	12	4%
Futaies claires	4	C				
	1%	L	4	1%	4	2%
Futaies jardinées	4	J	4	1%	4	2%
	1%	J GB				
Autres types boisés		CH				
		T				
Non boisé	11	P				
	3%	A	11	3%		
Non décrit	89	X	89	25%		
	25%					
Total			361	100%	261	100%

◆◆ Histogramme des types de structures



◆ Répartition des essences principales forestières

Composition en essences sur la surface en sylviculture



Essences d'accompagnement :

B – Etat du renouvellement

Surface prévue à régénérer (ha)	Stock de régénération	Surface en sylviculture (ha)					Total	Observations
		EPC	S.P	HET	ERS	A.F		
	Classe 0 (attente) : régénération non entamée						11,00 ha	
	Classe 1 (entamée) : régénération de quantité insuffisante ou à développement limité	22%	58%	20%	0%	0%	150,85 ha	
	Classe 2 (installée) : régénération inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus d'1 an	23%	61%	17%			99,11 ha	

Traitements avec renouvellement non suivi en surface		
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	27 m ² /ha	
Cible densité de perches à l'équilibre	100	
Etat général de maturité des peuplements	Proche de l'équilibre	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée
surface terrière	27 m ² /ha	27,8 m ² /ha
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	38%
densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	100	180

C – Inventaires réalisés

	sur la surface en sylviculture															
	Surface terrière		PB		BM		PB+BM		GB		TGB		GB+TGB			
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%		
Epicéa commun	17,7	63%	3,2	44%	7,1	62%	10,3	55%	6,8	81%	0,5	92%	7,4	80%		
Sapin pectiné	6,3	23%	1,9	26%	2,8	24%	4,6	25%	1,6	19%	0,0	8%	1,6	18%		
Hêtre	2,4	9%	1,2	17%	1,0	9%	2,2	12%					0,2	2%		
Erable sycomore	1,4	5%	0,9	13%	0,5	4%	1,4	8%					0,0	0%		
Autres Feuillus	0,1	0%	0,0	1%	0,0	0%	0,1	0%								
Résineux	23,9	86%	5,0		9,9		15,0	62%	8,4		0,6		9,0	38%		
Feuillus	3,9	14%	2,2		1,6		3,7	95%					0,2	5%		
Total	27,8	100%	7,2		11,5		18,7	67%					9,2	33%		
+/- au seuil de 5%	1,2															

Comparaison avec les inventaires précédents*:

Année	Matériel/ha		Volume de l'arbre moyen	Pourcentage des essences	Rapport GB/BM (résineux)
	Nombre	Volume m ³ /ha			
Septembre 1902	218	57	0,26 m ³		0,36 (coupure 35/40)
Août-septembre 1957	313	233	0,74 m ³		2,17 (coupure 30/35)
1976	295 (estimé)	215 (estimé)	2,02 m ³	55%EPC-40% S.P-5% A.F	3,74 (parcelle F) 1,22 (parcelle M)
1991	337	243	1,36 m ³ (parcelle F) 1,17 m ³ (parcelle Q)	55% EPC-40% S.P-3% HET- 1% ERS et 1% A.F	4,01 (parcelle F) 2,34 (parcelle Q)
2011		265 dont 26 de feuillus		63% EPC-23% S.P 9% HET et 5% ERS	0,91 en surface terrière sur la surface en sylviculture

* pour les années 1902-1957 et 1976 résultats quantitatifs obtenus selon les critères suivants:

- résineux seuls
- pour une même surface totale de 364 ha 78
- avec utilisation de tarifs différents

Les différents inventaires permettent de mettre en évidence:

- une augmentation du pourcentage de l'épicéa au détriment du sapin
- un volume moyen/ha stable pour les résineux
- une diminution du rapport GB/BM traduisant un fort rajeunissement de la forêt domaniale du Semnoz
- une augmentation du volume total en m³/ha

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	99 ha 76	260 ha 96	0	0	=360 ha 72

A – Volumes de bois produits

◆◆ Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Epicéa-sapin	0,29	2,85
Erable-Autresfeuillus	0,02	0,15
TOTAL	0,31 m²/ha/an	3 m³/ha/an

Lors de la révision de l'aménagement en 1977 l'évaluation de la production a été réalisée:

-par comparaison d'inventaire:

2,71 m³/ha/an pour les parcelles F et M (inventaire de 1957)

2,85 m³/ha/an pour les parcelles F et M (inventaire de 1976)

◆◆◆ Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.

Volumes récoltés (m ³ aménagement) *											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre : taillis		Prod. accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
				1 000	1 095	45			119	1 045	1 218
											Ecart
											+17%

soit une récolte de 4,6m³/ha/an sur la surface en sylviculture

(A noter que la coupe martelée dans la parcelle S, pour un volume de 2 019 m³, n'a jamais été vendue)

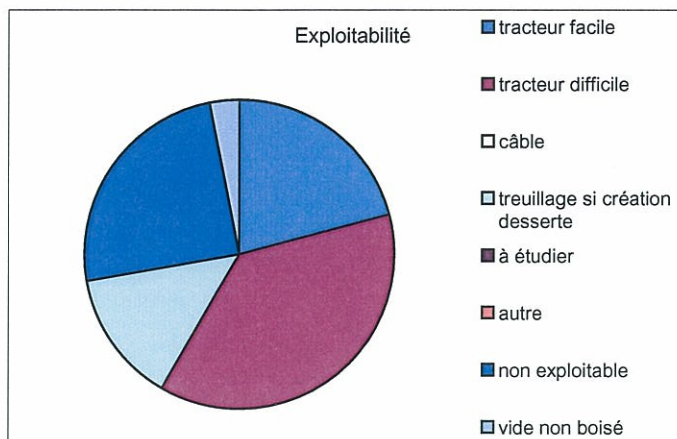
B – Desserte forestière

◆◆◆ Etat de la voirie forestière

Type desserte	de	Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel touristique, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues		1,08 km		bon		Sert de piste de ski de fond ou de itinéraire pour la raquette en hiver et de piste VTT en été
	empierreées	3 km 900					
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte*							
Pistes et sommières		9 km 400	2,60 km		bon		
Ancrages câbles		Nombre: 0					

* Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

	Surface (ha)
tracteur facile	75,09
tracteur difficile	135,19
câble	
treuillage si création desserte	50,68
à étudier	
autre	0,00
non exploitable	88,74
vide non boisé	11,03
Total	360,72



1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique		324 ha 00	36 ha 72	0	=360 ha 72

◆◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Néant			
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional des Bauges	360 ha 72	<p>Le PNR des BAUGES a été créé le 7/12/1995. Sa première charte (1995-2007) avait pour ambition de revitaliser un territoire en voie de désertification, tout en préservant et valorisant son patrimoine naturel et culturel remarquable.</p> <p>La charte 2008-2019 est résolument engagée dans la maîtrise de l'étalement urbain et l'économie de l'espace, tout en poursuivant le développement doux et harmonieux du massif. Cet engagement est signé par les 64 communes du territoire, les 6 villes portes, les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie</p>	
ZNIEFF de type I	36 ha 72	<p><i>n° de ZNIEFF: 74260001</i></p> <p>Principale source d'intérêt naturaliste: présence d'une belle population de Laïche poilue. Le versant ouest du massif est occupé par des groupements forestiers aimant la chaleur, comme en atteste la présence de la Gesse noire ou du Fusain à large feuille</p>	
ZNIEFF de type II	360 ha 72	<p><i>n° de ZNIEFF: 7426</i></p> <p>Appendice septentrional des Bauges, la montagne du Semnoz culmine à 1 699 m au Crêt de Châtillon. Sur le plan géologique c'est en fait un exemple parfait de "mont jurassien".</p> <p>L'ensemble présente un grand intérêt naturaliste du fait de la présence de certains types d'habitats naturels remarquables (pessières de stations froides) et d'une flore forestière et saxicole intéressante. Le secteur abrite enfin un karst de type jurassien. Ce type de karst se développe sur un substrat tabulaire ou plissé. Il est caractérisé par l'abondance des dolines, l'existence de vastes "poljé" dans les synclinaux, la formation de cluses et le développement de vastes réseaux spéléologiques subhorizontaux.</p>	

◆◆ Tableau des espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

En septembre 2011 un inventaire exhaustif de la flore présente sur la parcelle U a été réalisé par Denis Jordan botaniste et naturaliste. Cet inventaire a mis en évidence la présence d'une seule espèce protégée au niveau Rhône-Alpes, *Pyrola media*. On peut également citer la présence d'une fougère hybride *Polystichum x illyricum* (hybride entre *Polystichum lonchitis* et *Polystichum lobatum*). Enfin une espèce intéressante mais non protégée est présente dans l'habitat de la pelouse calcicole orophile méso-xérophile sur sols peu évolués. Il s'agit de *Orobranche laserpitium-sileri* qui est parasite du Laser sermontain.

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
<i>Pyrola media</i>	Parcelle U	Espèce située dans une zone où aucune intervention n'est programmée	Oui Rhône-Alpes
Faune remarquable			
Tétras-lyre	Parcelles S-T-U-V et W	Espèce relique sur la forêt domaniale: espèce qui n'est plus chassée depuis 20 ans	Non
Gélinotte	Parcelles S-T-U-V et W		Non

Le Tétras-lyre n'est plus chassé depuis 20 ans sur la forêt domaniale du Semnoz. Cette population relique reste stable depuis.

La Gélinotte reconquiert l'ensemble de la forêt et profite même de la partie supérieure de la forêt (Rochers Blancs) qui est plutôt favorable au Tétras-lyre.

◆◆ Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface* concernée (ha)
Pessières à Doradille de lapiaz	non	9410	42.21 à 42.23	Humus fragile: de nombreux habitats ont été détruits par surexploitations sur le territoire national. Modes de gestion recommandés: -jardinage à rotation longue ou pas de récolte -maintien des peuplements clairs mais ne prélever que la production constatée -maintien systématique du sapin	Cet habitat est présent dans les parcelles S-T-U et V. Avec l'habitat de la pelouse calcicole orophile méso-xérophile sur sols peu évolués, la pessière à Doradille forme un paysage forestier en "mosaïque"
Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles du Jura sur sols peu évolués	non	6170	36.4312	Cet habitat est présent dans le Haut Jura et sous une forme appauvrie dans les Préalpes du Nord Habitat non menacé actuellement Aucune recommandation de gestion spécifique	Idem ci-dessus

Une carte des Habitats a été réalisée par le Parc Naturel Régional des Bauges et figure en annexe cartographique.

¹ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

1.3.3 – Fonction sociale

(Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		176 ha 93	135 ha 38	48 ha 41	=360 ha 72

A – Accueil et paysage

m F Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Néant				

m F Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Site	Attraits du site*	Fréquentation*
Parcelles sommitales de la forêt domaniale	Les parcelles Q-P et W sont traversées par les pistes de ski de fond noire et bleue. La route forestière sert également l'hiver d'itinéraire de randonnée en raquettes et de piste de descente en VTT l'été. La forêt domaniale est très proche de l'agglomération d'Annecy. Cette forêt constitue un site privilégié pour les habitants de l'agglomération pour ces différentes activités de loisir.	La fréquentation est très importante en hiver et en été.

m F Equipements structurants existants par sites

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Sommet du Semnoz	Pistes de ski de fond	non connu	Bon et adapté
	Pistes VTT	non connu	Bon et adapté
	Chemin de grande randonnée du Tour du Lac partant d'Annecy	non connu	Bon et adapté

m F Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Intermédiaire	Zone de perception externe située sur le versant Est	Cette zone est principalement visible depuis Saint-Jorioz, Sainte-Eustache, Duingt et La Chapelle Saint-Maurice Cependant existence de 2 points noirs dans la forêt liés à la présence de 2 lignes électriques
Elevé	Partie de la forêt domaniale située sur le plateau	Zone de perception forte et interne où l'impact paysager est perceptible de l'intérieur, principalement à partir des sentiers de randonnée, des pistes de ski de fond et de la route forestière de Bénévent . Présence de 3 points de vision privilégiée: -le Belvédère de Bénévent à l'aval de la parcelle M -le point de vue des Rochers Blancs en limite de la parcelle U -le Crêt de Tertère au sommet de la parcelle V

B – Ressource en eau potable

f m F Tableau des captages d'eau potable non réglementés

Captage* (libellé ou nom)	Localisation* (éventuellement hors forêt)
Néant	

m F Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage* (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral** impactant la gestion forestière
		immédiat (oui/non)	rapproché (oui/non)	éloigné (oui/non)	
Néant					Le captage du Var a été abandonné. En conséquence la forêt domaniale du Semnoz n'est plus concernée par le périmètre rapproché de cet ancien captage

1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	360 ha 72	0	0	0	=360 ha 72

◆◆ Classements réglementaires et des zonages induits

Type de classement réglementaire (Forêt RTM, PPR, forêt de protection...)	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Type de zonage induit	Préconisations impactant la gestion forestière
Néant					

◆◆ Expertises réalisées

Nature des expertises	Date de réalisation	Localisation	Motivation - Principales données recueillies	Préconisations impactant la gestion forestière
Néant				

◆ Tableau de la maîtrise des aléas par les peuplements forestiers.

Néant

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Points forts La surface en sylviculture représente 72% de la surface totale. La surface terrière totale (résineux+feuillus) est de 27,8 m²/ha. Elle correspond à une forêt à l'état d'équilibre. Renouvellement acquis avec 180 brins/ha et une régénération suffisante sur 38% de la surface en sylviculture</p> <p>Points faibles Forêt située sur des stations à faible productivité puisque elle est inférieure à 3 m³/ha/an pour les résineux. Le pourcentage de feuillus reste faible puisqu'il ne représente que 5%, en surface terrière, de la surface en sylviculture. La régularisation excessive des peuplements constatés dans le précédent aménagement n'a pas diminué puisque les futaies à 2 étages et les futaies jardinées ne représentent que 19% de la surface en sylviculture.</p>	<p>Traitement en futaie irrégulière:</p> <p><u>-épicéa-sapin au montagnard mésophile:</u> surface terrière objectif 27 – 28 m²/ha et au moins 2 strates</p> <p>Favoriser le mélange d'essences en favorisant l'épicéa et le hêtre ainsi que les essences d'accompagnement (érables, alisiers...) avec pour objectif d'augmenter la proportion de feuillus dans le mélange. Le sapin, qui est moins bien adapté que l'épicéa sur des stations à faible réserve en eau utile, ne sera pas favorisé.</p>
Fonction écologique	
<p>La forêt domaniale du Semnoz est concernée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ZNIEFF de type 1 (Semnoz, flanc ouest de l'extrémité de l'Aigle) - présence d'une espèce protégée Rhône-Alpes: la Pyrole intermédiaire - présence d'une population relique de Tétrasyre sur la zone de "Rochers Blancs" 	<p>Création d'un groupe hors sylviculture de production qui fera l'objet d'intervention à objectif écologique en faveur du Tétrasyre sur les parcelles T-U et V. Poursuivre la création de clairières pour le Tétrasyre et la Gélinotte. La parcelle S sera laissée en évolution libre.</p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)	
<p>La fonction sociale de la forêt domaniale du Semnoz est très importante compte tenu de la proximité de cette forêt avec l'agglomération d'Annecy. Elle est parcourue par une piste de ski de fond. La route forestière sert d'itinéraire pour la raquette en hiver et de piste VTT en été. elle est également traversée par un chemin de grande randonnée.</p>	<p>Les coupes seront particulièrement soignées le long des pistes de ski de fond, de VTT et des sentiers de randonnée, notamment avec un traitement des lisières.</p>
Protection contre les risques naturels	
<p>Pas d'enjeux socio économiques à l'aval</p>	<p>Néant</p>
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
<p>La chasse est louée à un adjudicataire qui a participé financièrement à la réalisation de gagnages. Le revenu de la chasse est devenu équivalent à celui des récoltes de bois. L'enjeu cynégétique de la forêt est donc important.</p>	<p>Massification des coupes dans les parcelles B-C-G et H pour limiter les contraintes de l'exploitation forestière par rapport à l'activité cynégétique.</p>

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		364 ha 78
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	260 ha 96	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture		
Hors sylviculture	99 ha 76	
Total : surface retenue pour la gestion	360 ha 72	

2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions*	Surface en sylviculture (ha)	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Epicéa		164 ha 28	Sans objet : futaie irrégulière	50	Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs	4.5-5.4-5.6-5.7 et 5.8
Sapin		63 ha 31		50	Erable sycomore, Sorbier des oiseleurs	5.3-5.4-5.6-5.7 et 5.8
Hêtre		24 ha 72		50	Erable sycomore, Alisier, Erable à feuilles d'obier	5.3-5.6-5.7 et 5.8
Erable sycomore		8 ha 65		50	Hêtre, Sorbier des oiseleurs	5.7 et 5.8
Total surface en sylviculture		260 ha 96				

2.3 - Effort de régénération

2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Néant

2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements	Proche de l'équilibre		
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la forêt	Cible	Note forêt
Surface terrière (<i>cible fixée par directive territoriale</i>)	27,8 m ² /ha	27 m ² /ha	1
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	38%	20%	1
Densité de perches (<i>densité minimale fixée par directive territoriale</i>)	180	100	1
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	11 ha 50		1 = satisfaisant 0 = non satisfaisant

2.3.3 – Taillis et taillis sous futaie

Néant

2.4 - Classement des unités de gestion

2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

A – Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (*totalité des UG surfaciques de la forêt*)

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{le}	UG				
Irrégulier	IRRRC	A		14 ha 76	14 ha 76	15	265 ha 94
	IRRRC	B		12 ha 76	10 ha 94	15	
	IRRRC	C		12 ha 67	12 ha 67	15	
	IRRRC	D		17 ha 12	17 ha 12	15	
	IRRRC	E		9 ha 11	9 ha 11	15	
	IRRRC	F		19 ha 27	19 ha 27	15	
	IRRRC	G		8 ha 14	8 ha 14	15	
	IRRRC	H		10 ha 54	10 ha 54	15	
	IRRRC	I		18 ha 46	18 ha 46	15	
	IRRRC	J		11 ha 48	11 ha 48	15	
	IRRRC	K		14 ha 81	14 ha 81	15	
	IRRRC	L		11 ha 73	11 ha 73	15	
	IRRRC	M		14 ha 89	14 ha 89	15	
	IRRRC	N		9 ha 28	9 ha 28	15	
	IRRRC	O		14 ha 24	14 ha 24	15	
IRRRC	P		14 ha 15	14 ha 15	15		
IRRRC	Q		22 ha 72	22 ha 72	15		
IRRRC	R		8 ha 74	8 ha 74	15		
IRRRC	W		21 ha 07	17 ha 91	15		
Hors sylviculture de production	HSY	T		32 ha 15	0		72 ha 12
	HSY	U		25 ha 31	0		
	HSY	V		14 ha 66	0		
Evolution naturelle	HSN	S		22 ha 66	0		22 ha 66
Total				360 ha 72	260 ha 96		360 ha 72

B – Constitution de divisions (cas des réserves biologiques, réserves naturelles, secteurs d'intérêt écologique particulier, divisions RTM).

Néant

2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires

Néant

2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles

Néant

2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

◆ Etat des lieux

Depuis le dernier aménagement aucune opération foncière n'est intervenue.

◆ Les principaux types d'actions envisageables sont :

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Entretien du périmètre et du parcellaire	Forêt		24 000 €
Coût total FONCIER (€)					24 000 €
Coût moyen annuel FONCIER					1 200 €/an

◆ Développement éventuel des revenus liés aux concessions.

Le Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement du Semnoz (S.I.P.A.S.) souhaite implanter une table d'orientation au lieu-dit "le Belvédère". L'implantation de cet équipement devra faire l'objet d'une concession entre le S.I.P.A.S. et l'Office National des Forêts.

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

Enjeu de production ligneuse ◆ nul ou faible ◆ moyen ◆ fort

A – Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture applicable est le **Guide des Sylvicultures de Montagne Alpes du Nord françaises (GSM)**.

B – Coupes

◆◆◆ Programme de coupes

Cas des coupes programmables par années

Années	Unité de gestion		Classement**	Type peuplement REC PREV	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P ^{le}	UG						
2012	A		IRR	IEPC	IRR	14 ha 76	11 ha	
2014	D		IRR	IEPC	IRR	17 ha 12	17 ha	
2016	E		IRR	IEPC	IRR	9 ha 11	8 ha	
2018	P		IRR	IEPC	IRR	14 ha 15	11 ha	
2020	I		IRR	IEPC	IRR	18 ha 46	14 ha	
2020	J		IRR	IEPC	IRR	11 ha 48	11 ha	
2022	B		IRR	IEPC	IRR	12 ha 76	10 ha	
2022	C		IRR	IEPC	IRR	12 ha 67	10 ha	
2022	G		IRR	IEPC	IRR	8 ha 14	8 ha	
2022	H		IRR	IEPC	IRR	10 ha 54	10 ha	
2024	N		IRR	IEPC	IRR	9 ha 28	8 ha	
2024	O		IRR	IEPC	IRR	14 ha 24	12 ha	
2026	Q		IRR	IEPC	IRR	22 ha 72	14 ha	
2026	R		IRR	IEPC	IRR	8 ha 74	6 ha	
2027	A		IRR	IEPC	IRR	14 ha 76	11 ha	
2028	L		IRR	IEPC	IRR	11 ha 73	8 ha	
2028	M		IRR	IEPC	IRR	14 ha 89	9 ha	
2029	D		IRR	IEPC	IRR	17 ha 12	17 ha	
2030	F		IRR	IEPC	IRR	19 ha 27	18 ha	
2031	E		IRR	IEPC	IRR	9 ha 11	8 ha	
2031	K		IRR	IEPC	IRR	14 ha 81	9 ha	
Total général							230 ha	

La surface a passée en coupe sur les 20 prochaines années est donc de 11,5 ha/an.

◆◆◆ Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier)		dont volume tige à récolter (renseignement facultatif)	
	moy. annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Groupe Irrégulier	73 m ² /an	1 460 m ²	798 m ³ /an	15 952 m ³	730 m ³	14 600 m ³
Totaux	73 m²/an	1 460 m²	798 m³/an	15 952 m³	730 m³	14 600 m³

Ce volume présumé récoltable représente une moyenne de 2,80 m³/ha/an, ce qui est proche de la production estimée des peuplements (3 m³/ha/an).

◆◆◆ Mode de suivi de la récolte

Le pilotage technique du volume de bois récolté (bois fort total tige) est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fera aussi l'objet d'un suivi. Le principe de la vente des bois sur pied sera privilégiée, l'exploitation en bois façonnés pouvant être réservée pour des coupes particulières (coupes de type paysagère par exemple).

C – Desserte

◆◆◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière (y compris études de schémas de desserte)

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Entretien courant du réseau						
DES1	1	Entretien de la route forestière de Bénévent comprenant: -balayage de la chaussée -mise à disposition de "points à temps" -fourniture d'émulsion type R69% -fourniture et transport de gravillon6/10	Route forestière	3,9 km	Cet entretien sera ponctuel et réalisé sur les zones les plus dégradées de la route forestière	50 000 €
DES2	2	Entretien mécanique avec passage d'un lamier pour élagage des lisières le long de la route forestière Curage des aqueducs	Route forestière	3,9 km		10 000 €
Coût total DESSERTE (€)						60 000 €
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						3 000 €/an

◆ Guide technique de référence :néant

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code*	Libellé*					
SYLV1	Nettoisement-dépressage de la régénération naturelle obtenue après ouverture de trouées	Forêt	15 ha		1 500	22 500 €
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						22 500 €
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						1 125 €/an

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A – Biodiversité courante

Les actions de gestion courante de la biodiversité correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles. Les directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service de l'ONF relatives à la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière seront appliquées, notamment les préconisations du GSM Alpes du Nord pages 250 à 265 (maintien d'arbres morts ou à cavités, mise en place d'îlots de vieux bois, mélanges des essences, maintien de lisières forestières diversifiées, respect des sols fragiles, des zones humides et des cours d'eau, ...).

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface* (ha)
Ilots de vieillissement	Néant
Ilots de sénescence*	Néant

B – Biodiversité remarquable

◆◆ Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Néant

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Néant

D – Documents techniques de référence

Néant

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A – Accueil et paysage

La forêt est incluse dans le PNR Bauges hors zone de paysage remarquable au titre de la Charte du parc. Le traitement en futaie irrégulière, avec limitation de la taille unitaire des trouées entre 10 et 20 ares selon les types de peuplement, est de nature à réduire sensiblement l'impact visuel des coupes. L'objectif de mélange d'essences feuillus et résineux favorise la diversité de l'aspect de la couverture forestière, notamment en automne.

On appliquera les préconisations du GSM Alpes du Nord françaises pour les actions en faveur du paysage (page 269 et suivantes).

La forêt est parcourue par des sentiers utilisés par les randonneurs. Il s'agit du GR du Tour du lac partant d'Annecy et du sentier des Gardes partant de Saint-Jorioz pour rejoindre le GR au chalet de Bénévent.

La circulation sur la voirie forestière en forêt domaniale est interdite à la circulation publique. Il existe deux barrières et deux panneaux situés à l'entrée de la forêt qui rappellent cette interdiction. Le premier est situé au départ de la route forestière sur la forêt communale de Sévrier.

Un soin particulier sera apporté à l'exploitation et aux travaux à proximité des sentiers et des routes (traitement des lisières). Ce traitement paysager sera renforcé le long des pistes de ski de fond et de VTT.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Réalisation de 2 panneaux d'information sur la forêt	forêt	2		4 000 €
PAYSAGE						
PAY1	2	Exploitation et enlèvement de chablis le long des sentiers touristiques	forêt			20 000 €
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						24 000 €
Coût* moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						1 200 €/an

Les équipements touristiques présents en forêt domaniale du Semnoz seront entretenus par le concessionnaire (S.I.P.A.S.).

B – Ressource en eau potable

Néant

C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

◆ Etat des lieux

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 6/09/2006. Ce schéma est valable pour la période 2006-2012.

Modos de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix* de location (€)
Battue	4 CHI et 5 CHJ		29 000 €/an
Battue et à l'approche	1 CEM-2 CEF-1CED-5 CEJ		
A l'approche	2 ISE-1 ISI		

Le chamois a fait l'objet d'un renforcement de population de juin 1996 à mai 1998. Trente sept jeunes chamois ont été lâchés sur le massif du Semnoz au lieu-dit "le Golet Rond" sur le territoire communal de Leschaux.

Actuellement cette population est estimée à **150 chamois** sur le massif. Les prélèvements actuels sont encore faibles mais à terme l'augmentation du plan de chasse en forêt domaniale du Semnoz se fera vraisemblablement sur ce gibier.

Le chevreuil est bien représenté sur l'ensemble de la forêt domaniale du Semnoz.

Le cerf est présent sur la forêt domaniale depuis 1980. La population compte environ 400 à 500 individus sur l'ensemble du massif du Semnoz.

Le sanglier est une espèce qui transite en forêt domaniale. La population de sangliers fluctue beaucoup en fonction des prélèvements cynégétiques.

Le lièvre commun est bien établi en milieu forestier et sur l'ensemble du territoire domaniale. Sa chasse ne se pratique plus depuis plusieurs années ou que très occasionnellement.

La bécasse est présente essentiellement lors des tombées d'automne. Sa chasse qui est réservée à quelques spécialistes est peu exercée en forêt domaniale.

La gélinotte reconquiert l'ensemble de la forêt domaniale. Elle profite même de la partie supérieure de la forêt (Rochers Blancs) qui est plutôt favorable au Tétrás-Lyre. Sa chasse s'est éteinte au siècle dernier, mais l'évolution négative de son habitat est responsable de sa régression passée.

Le Tétrás-lyre n'est plus chassé depuis 20 ans sur la forêt domaniale. Cette population relique reste stable. Toutefois sur l'unité naturelle Bauges (source Observatoire des Galliformes de Montagne) cette espèce reste soumise au plan de chasse obligatoire.

La forêt domaniale du Semnoz fait aujourd'hui partie du Pays cynégétique n°12 dans le nouveau découpage départemental. Il faut ajouter également qu'en ce qui concerne le volet équilibre faune/flore et le plan de chasse sur le massif, l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage met à disposition des gestionnaires toutes les données contenues dans le programme "Herbivorie".

Pour l'ensemble des cervidés et du sanglier, la chasse se pratique en battue avec des chiens de courtes quêtes. Généralement l'adjudicataire et ses invités (15 fusils autorisés) procèdent par petites traques successives d'une trentaine d'hectares avec des postiers aux emplacements numérotés. Le lot est peu dérangé en semaine où l'on privilégie la chasse à l'approche notamment pour le chamois et le cerf.

Les chasses individuelles comme celles du lièvre et de la bécasse se font au chien d'arrêt. Elles ont plutôt rares sur la forêt domaniale. Les galliformes ne sont pas chassables sur le lot domaniale.

En ce qui concerne les aménagements cynégétiques, il existe aux abords des gagnages; créés en partenariat avec le locataire, des chaises rehaussées pour tirs fichants afin d'augmenter la sécurité. Quelques clairières aménagées et entretenues facilitent les prélèvements du chevreuil. Le matériel nécessaire à tous ces affûts est fourni par l'adjudicataire.

Durant le précédent aménagement la création de la piste du "Grand Jet" traversant les parcelles B-C-G-H-L et M a permis, après broyage et ensemencement, de constituer un gagnage de 2 ha environ très apprécié par la petite et grande faune. Un tiers de la dépense a été pris en charge par l'adjudicataire (acheminement sur place par bennes du crottin de cheval provenant des Haras d'Annecy). Ces gagnages font l'objet d'un suivi par des fauches régulières à la charge de l'adjudicataire de la chasse et des entretiens ponctuels (notamment curage de renvois d'eau sur la piste réalisés par l'O.N.F.). L'extension de ces aménagements pourrait se réaliser en cohérence avec l'état d'assiette des coupes afin d'éviter une trop grande remise en état après exploitation des bois. La "massification" des coupes sur les parcelles B-C-G-H-L et M apparaît comme une bonne solution.

En conclusion ces cultures à gibier permettent un développement de la chasse à l'approche en maintenant les animaux au coeur de la forêt domaniale. Le partenariat avec le locataire du droit de chasse est excellent et pour toute action cynégétique il doit être favorisé.

◆ Programme d'actions Chasse – Pêche

Les parcelles S-T-U et V sont caractérisées par la présence d'un habitat communautaire la "Pessière à Doradille sur lapiaz". En 1996 une coupe de bois à bilan négatif d'environ 600m³ (bois héliportés) a été réalisée sur cette zone particulièrement tranquille de la forêt domaniale afin de recréer des conditions favorables pour la conservation du Tétrasyre.

Suite à cette opération des travaux d'amélioration de l'habitat du Tétrasyre ont été réalisés. Des trouées ont été créées qu'il faudra maintenir à plus ou moins longue échéance. Eventuellement d'autres trouées pourront être réalisées et servir de corridors entre ces différentes ouvertures. La sauvegarde de cet oiseau emblématique à quelques encablures d'une ville comme Annecy exclut toute création d'infrastructure dans un milieu fragile.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Autres actions Chasse						
CH1	1	Maintien des ouvertures existantes afin de stabiliser voire augmenter la population de galliformes (Tétrasyre et Gélinotte)	Parcelles T-U et V	90 ha		50 000 €
CH2	1	Entretien des gagnages sur pistes forestières avec éventuellement réensemencement	Parcelles B-C-H-G et M	2 km		20 000 €
Coût total CHASSE (€)						70 000 €
Coût moyen annuel CHASSE (€/an)						3 500 €/an

D – Pastoralisme

◆ Etat des lieux

Pas de pastoralisme en forêt domaniale du Semnoz.

◆ Programme d'actions Pastoralisme

Néant

E – Affouage et droits d'usage

◆ Etat des lieux

Il n'y a pas d'affouage pratiqué sur la forêt domaniale du Semnoz.

◆ Programme d'actions Affouage

Néant

F – Richesses culturelles

◆ Etat des lieux

Néant

◆ Programme d'actions Richesses culturelles

Néant

◆ Documents techniques de référence.

Néant

2.5.5 –Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS**A – Actions relevant de la sylviculture**

La forêt domaniale du Semnoz est peu exposée aux aléas naturels.

B – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

◆◆ Tableau des actions programmées

Néant

C – Documents techniques de référence

Se reporter au Guide des Sylviculture de Montagne des Alpes du Nord françaises (ONF/CEMAGREF/CRPF – juin 2006),

- pages 194 à 211, recommandations relatives aux risques naturels
- traitement en futaie irrégulière, et mélange d'essences, trouées inférieures au quart d'hectare.

2.5.6 –Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

◆ Contraintes réglementaires

Néant

◆ Etat des lieux

Le risque d'incendie est a priori très faible sur la forêt domaniale du Semnoz. Cependant l'évolution climatique qui se traduit par une augmentation des températures moyennes annuelles et par des sécheresses estivales doit inciter à la vigilance, notamment dans les zones touristiques.

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI).

Néant

◆ Plan d'actions pour la défense des contre les incendies (y compris études)

Néant

◆ Documents techniques de référence

Néant

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Jusqu'à présent le déséquilibre sylvo-cynégétique en forêt domaniale du Semnoz n'est pas significatif. On dispose sur le Semnoz du tableau de bord "Ongulés-Environnement" réalisé par l'Observatoire de la Grande Faune et des ses Habitats". Ce tableau de bord a été réalisé sur la période 2001-2009 pour le Cerf et le Chevreuil. Pendant cette période la pression des différentes espèces (cerf, chevreuil et chamois) sur la végétation forestière est restée stable.

Voir carte des dégâts de gibier en annexe cartographique et fiche OGFH

C – Crises sanitaires

◆ Crises sanitaires subies par la forêt.

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Sapin	1977-1996	Dans le dernier aménagement sur certaines placettes relascopiques on a recensé entre 15 et 20% de sapins morts sur pied	La mortalité de cette essence est liée au contexte stationnel. En effet la forêt domaniale est située en majorité sur une zone de lapiaz qui se caractérise par une réserve d'eau utile faible.	Mortalité sur pied

◆ Documents de référence.

La santé des forêts: maladies, insectes, accidents climatiques; diagnostic et prévention de Louis-Michel Nageleisen, Dominique Piou, François-Xavier Saintonge et Philippe Riou-Nivert

D – Tassement des sols

La forêt domaniale est située sur lapiaz. Sur certaines parcelles la dalle calcaire est plus ou moins disloquée et forme un amas de gros blocs. Entre ces blocs la terre fine a été piégée. En conséquence la forêt domaniale du Semnoz n'est pas sensible aux tassements des sols à l'exception des zones avec micro-relief concave (station de la hêtraie-sapinière assez humide).

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La certification PEFC a été acquise pour la période 2007-2011 (forêt domaniale gérée par l'ONF). Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

B – Autres actions

Néant

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

◆◆ Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000

La forêt domaniale du Semnoz n'est pas concernée par Natura 2000.

2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Néant

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>		<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	6 décembre 2011	par :	Michel Radet Chef de projet aménagement avec l'appui d'Alain Lagauzère, agent patrimonial notamment pour la partie cynégétique	
Vérifié le :		par :	Claude Lebahy Responsable du service Forêt ONF Haute-Savoie	
Proposé le :		par :	Jean-François LAFITTE Directeur de l'agence départementale ONF Haute-Savoie	

Cas des forêts domaniales

Consultation de la commune de situation et le cas échéant des communes limitrophes : (date)

ANNEXES

1.1 – Données actuelles concernant la forêt

- 1.1.1 : Grilles de classement des niveaux d'enjeu des fonctions principales
- 1.1.2 : Correspondance entre les parcelles forestières et les parcelles cadastrales
- 1.1.3 : Tableau de la typologie de peuplements Massif Alpin utilisée

1.2 – Bilans de la gestion passée de l'aménagement écoulé

- 1.2.1 : Bilan des volumes résineux des coupes de bois de l'aménagement antérieur (série unique)
- 1.2.2: Bilan des recettes forestières de l'aménagement antérieur
- 1.2.3 : Bilan des dépenses forestières de l'aménagement antérieur

1.3 – Autres données intéressant la forêt

- 1.3.1 : Fiche naturaliste de Denis Jordan du 29/08/2011
- 1.3.2 : Evaluation de l'équilibre sylvocynégétique sur le massif du Semnoz sur la période 2001-2009

1.1.1 Grilles de classement des niveaux d'enjeu des fonctions principales

Les grilles permettant de classer les niveaux d'enjeu des forêts (ou parties de forêts) domaniales sont données ci-après, pour chacune des quatre fonctions principales : ces grilles ont vocation à être évolutives pour s'adapter aux réglementations et contextes nouveaux. Leur modification est réalisée par l'ONF en tant que de besoin.

1 - Fonction de production ligneuse

Le classement des forêts (ou parties de forêts) en niveaux d'enjeu pour la fonction de PRODUCTION LIGNEUSE est réalisé principalement sur la base de la potentialité des stations forestières de la partie de forêt en sylviculture (exprimée en m³/ha/an ou en m²/ha/an).

Celle-ci doit être estimée *a priori*, sans pointillisme (la notion d'enjeu de production s'apprécie sur une échelle assez vaste supérieure à un seuil d'environ une dizaine d'hectare). Par simplification, ce classement doit s'appuyer sur la limite des parcelles forestières.

POTENTIALITE DES STATIONS FORESTIERES m ³ /ha/an de volume bois fort tige + houppier m ² /ha/an de surface terrière				
Forêts majoritairement FEUILLUES	non productif (ou non exploitable) (0 m ³ /ha/an)	1 à 3 m ³ /ha/an 0,1 à 0,3 m ² /ha/an	4 à 5 m ³ /ha/an 0,4 à 0,5 m ² /ha/an	6 m ³ /ha/an et + 0,6 m ² /ha/an et +
Forêts majoritairement RESINEUSES	non productif (ou non exploitable) (0 m ³ /ha/an)	1 à 3 m ³ /ha/an 0,1 à 0,3 m ² /ha/an	4 à 7 m ³ /ha/an 0,4 à 0,7 m ² /ha/an	8 m ³ /ha/an et + 0,8 m ² /ha/an et +
	↓	↓	↓	↓
NIVEAUX D'ENJEU	SANS OBJET	FAIBLE	MOYEN	FORT
Prise en compte de la qualité des bois	<p>Les niveaux d'enjeu ci-dessus correspondent à des forêts portant des bois de qualités moyennes.</p> <p>En cas de qualité des bois nettement meilleure que la moyenne : passer au niveau supérieur.</p> <p>En cas de qualité des bois nettement moins bonne que la moyenne : ne pas modifier le niveau d'enjeu, qui doit rester basé sur la potentialité. Le cahier des charges des études à réaliser (inventaires) peut néanmoins être adapté à la qualité actuelle des peuplements.</p> <p>Le classement en niveau "faible" ne préjuge pas du niveau de récolte potentiel à court ou moyen terme ; la récolte peut être importante et à mobiliser suite à une capitalisation. Le niveau de récolte peut également résulter de la volonté du propriétaire de développer le bois-énergie y compris sur stations peu productives.</p>			

2 - Fonction écologique

Le classement des forêts (ou parties de forêts) en niveaux d'enjeu pour la fonction ECOLOGIQUE est réalisé sur la base de la présence de statut de protection réglementaire ou contractuelle et/ou d'inventaires naturalistes reconnus.

Statut de protection réglementaire	Forêt ou partie de forêt ne faisant pas l'objet d'un statut de protection réglementaire cité dans les colonnes ci-contre →	Zone de protection spéciale* (Natura 2000 : ZPS) Zone spéciale de conservation* (Natura 2000 : ZSC) Parc National - aire d'adhésion forêt ou partie de forêt non citée par la charte de développement comme remarquable Espace naturel sensible à enjeu écologique	Parc National - cœur et aire d'adhésion : forêt ou partie de forêt citée par la charte de développement comme remarquable Réserve naturelle nationale ** Réserve naturelle régionale ** Réserve biologique dirigée ** Réserve biologique intégrale ** Forêt de protection (pour raison écologique – article L411.1 CF) Arrêté de protection de biotope Zone humide stratégique (loi DTR)
Protection contractuelle et inventaires naturalistes reconnus	Forêt ou partie de forêt ne faisant pas l'objet d'un statut cité dans les colonnes ci-contre →	Parc naturel Régional et Réserve de Biosphère (MAB ²) : forêt ou partie de forêt citée comme remarquable (au titre de la biodiversité) par la charte. Zone humide Ramsar Forêt du Conservatoire du littoral Espace identifié pour la Trame Verte (corridors écologiques) ZNIEFF ³ type 1 Forêt (ou partie de forêt) sans statut de protection, si présence avérée d'une espèce remarquable ⁴ ou d'un habitat prioritaire impactant la gestion forestière.	

NIVEAUX D'ENJEU	FAIBLE à dénommer ENJEU ORDINAIRE	MOYEN à dénommer ENJEU RECONNU	FORT à dénommer ENJEU FORT
------------------------	---	--	--

* NB : les forêts situées en ZPS et ZSC sont majoritairement considérées en niveau d'enjeu MOYEN ; exceptionnellement, le niveau FAIBLE peut être retenu (absence d'éléments remarquables) ou le niveau FORT (nombreux éléments remarquables de biodiversité). ** NB : les forêts ou parties de forêts bénéficiant de ces statuts doivent faire l'objet de documents et donc de cahiers des charges spécifiques. Voir notamment les instructions 95-T-32 (pour les RBD) et 98-T-37 (pour les RBI) et leurs annexes.

² MAB : Man and Biosphere (nom du programme « l'Homme et la biosphère » lancé par l'UNESCO)

³ ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

⁴ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

3 - Fonction sociale

Accueil et paysage

Le classement des forêts (ou parties de forêts) est réalisé sur la base de la présence des statuts réglementaires à caractère paysager, d'accueil ou culturel et de la fréquentation par le public.

Statut réglementaire ou contractuel						
Forêt ou partie de forêt sans statut de protection paysagère		Site inscrit ; Monument historique classé ou inscrit, et son périmètre Parc national et Parc naturel régional : hors des sites paysagers majeurs identifiés par la charte de développement Forêt sous loi littoral Réserve de biosphère (MAB ⁵) Espaces naturels sensibles à enjeu social Charte forestière à enjeu social et culturel prépondérant Forêt ou partie de forêt sous influence ¹ forte d'un centre urbain, station touristique ou site identitaire local (y compris Unités Touristiques Nouvelles) ¹ soit en fréquentation, soit en visibilité externe.			"Opération Grand Site" ou "Forêt Patrimoine" Site Classé ou ZPPAUP ⁶ Forêt de protection, pour le bien-être de la population Parc national (zone de cœur et aire d'adhésion) : sites paysagers majeurs identifiés par la charte de développement Parc naturel régional : sites paysagers majeurs identifiés dans le plan de Parc	
Fréquentation ou visibilité externe (forêt ou partie de forêt)		Fréquentation ou visibilité externe (forêt ou partie de forêt)			Fréquentation ou visibilité externe (forêt ou partie de forêt)	
Faible	Forte Moyenne	Faible	Moyenne	Forte	Moyenne Faible	Forte
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
FAIBLE à dénommer ENJEU LOCAL	MOYEN* à dénommer ENJEU RECONNU	FAIBLE à dénommer ENJEU LOCAL	MOYEN* à dénommer ENJEU RECONNU	FORT* à dénommer ENJEU FORT	MOYEN* à dénommer ENJEU RECONNU	FORT* à dénommer ENJEU FORT
NIVEAUX D'ENJEU						

* NB : en cas de gestion forestière pressentie ne faisant l'objet ni de coupes ni de travaux (y compris desserte et génie écologique) :

- le niveau d'enjeu ne doit pas être modifié, basé sur de l'analyse croisée des statuts et des fréquentations ;
- néanmoins, il est recommandé d'utiliser le cahier des charges du niveau d'enjeu directement inférieur pour alléger l'analyse.

⁵ MAB : Man and Biosphere (nom du programme « l'Homme et la biosphère » lancé par l'UNESCO)

⁶ ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Ressource en eau potable

Il est fait principalement référence dans ce qui suit au statut de protection des captages d'eau potable. La protection des zones humides doit quant à elle être traitée au sein de la fonction ECOLOGIQUE (voir tableau du § 2 ci-dessus)

EAU POTABLE : statut réglementaire ou contractuel		
Forêt ou partie de forêt non impactée par un captage d'eau potable (hors périmètres immédiat ou rapproché de captage d'eau réglementé + absence de captages non réglementés).	Forêt ou partie de forêt située dans le périmètre immédiat ou rapproché d'un captage d'eau potable réglementé par arrêté préfectoral. Partie de forêt à proximité de captage(s) d'eau non réglementé(s)*.	Forêt ou partie de forêt située dans le périmètre immédiat ou rapproché d'un captage d'eau potable réglementé par arrêté ministériel (eaux minérales)
↓	↓	↓
FAIBLE	MOYEN	FORT
NIVEAUX D'ENJEU		

* NB : pour les captages d'eau non encore réglementés, une zone de précaution occupant un cercle d'environ 50 mètres de rayon (situation plane), limitée à la partie amont (situation de pente), peut être classée en enjeu moyen.

4 - Fonction de protection contre les risques naturels

Le classement des forêts (ou parties de forêts) en niveaux d'enjeu pour la fonction de PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS est réalisé sur la base de classements réglementaires ou d'expertises reconnues.

Il est recommandé de se reporter aux § 3.4, 3.5 et 3.6 de l'instruction 07-T-62 du 26/01/2007 qui évoquent la contribution des services RTM auprès des aménagistes en zone de montagne.

Il est rappelé que la notion de "risque naturel" est issue de la présence simultanée sur le même territoire (ou à proximité) :

- d'un ou plusieurs aléas (chutes de blocs, avalanches, glissements de terrain, crues torrentielles, érosion, phénomènes dunaires...);
- d'enjeux humains (habitations, voies de communication, équipements d'importance économique...).

RISQUES MONTAGNE ET DUNES Classement réglementaire ou expertise reconnue	Forêts ou partie de forêts reconnues comme soumises à risque* faible ou nul par une procédure de classement ou une expertise reconnue au titre de la protection contre les risques naturels ou Forêts ou partie de forêts n'ayant pas fait l'objet d'un classement ou d'expertises au titre de la protection contre les risques naturels.	Forêts ou partie de forêts reconnues comme soumises à risque* moyen sur les territoires suivants : - division domaniale RTM, - forêt de protection au titre des risques naturels (article L 411.1 code forestier), - plans de prévention des risques naturels prévisibles, - zones dunaires de l'atlas de l'aléa érosion de la Côte Aquitaine - expertises reconnues affichant un niveau de risque moyen : . BD RTM (présence d'un site RTM) . CLPA ⁷ , EPA ⁸ , SSA ⁹ . zonages des forêts à rôle de protection . autres expertises reconnues	Forêts ou partie de forêts reconnues comme soumises à risque* fort sur les territoires suivants : - division domaniale RTM, - forêt de protection au titre des risques naturels (article L 411.1 code forestier), - plans de prévention des risques naturels prévisibles, - zones dunaires de l'atlas de l'aléa érosion de la Côte Aquitaine - expertises reconnues affichant un niveau de risque fort : . BD RTM (présence d'un site RTM) . CLPA ¹⁸ , EPA ¹⁹ , SSA ²⁰ . zonages des forêts à rôle de protection . autres expertises reconnues
	Dans ce 2 ^{ème} cas de figure, il peut y avoir, pour certaines parties de forêt, présomption forte de présence de risques naturels. L'avis du RTM est sollicité pour, z le cas échéant, les classer en niveau moyen.		
	↓	↓	↓
NIVEAUX D'ENJEU	FAIBLE ou SANS OBJET	MOYEN	FORT

* NB : cette notion de risque nul/faible/moyen/fort est extraite des documents disponibles, sans étude complémentaire.

⁷ CLPA : carte de localisation des phénomènes d'avalanches

⁸ EPA : enquête permanente sur les avalanches

⁹ SSA : sites sensibles aux avalanches

Forêt domaniale du Semnoz

Surface arrêtée au 21/09/2010

Territoire communal de Saint Jorioz

Parcelle forestière

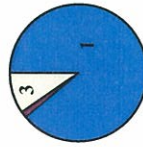
Parcelle forestière	Surface arrêtée (ha)
A	14,76
B	12,76
C	12,67
D	17,12
E	9,11
F	19,27
G	8,14
H	10,54
I	18,46
J	11,48
K	14,81
L	11,73
M	14,89
N	9,28
O	14,24
P	14,15
Q	22,72
R	8,74
S	22,66
T	32,15
U	25,31
V	14,66
W	21,07
Total	360,72

Parcelle cadastrale

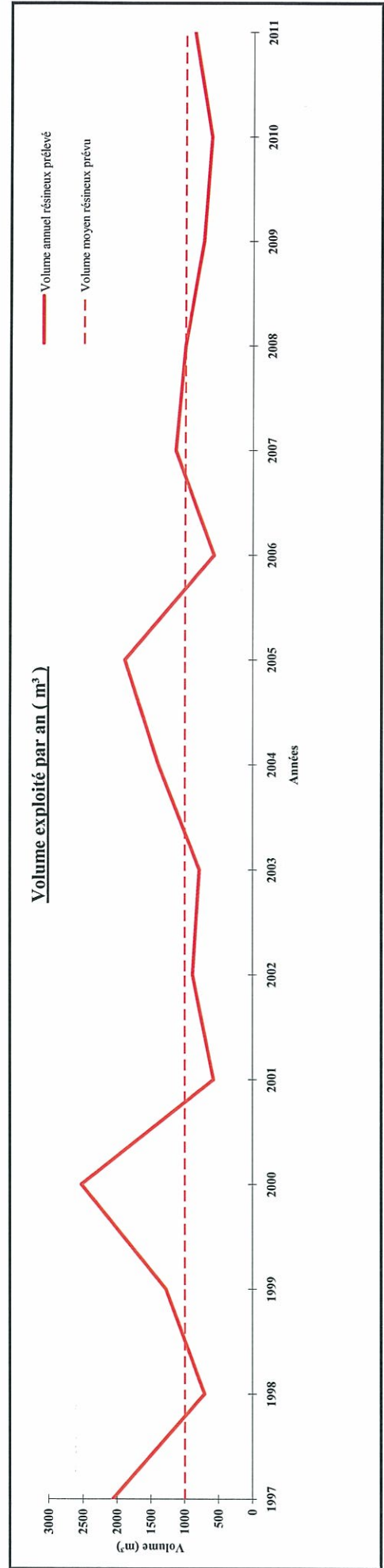
section	numero cadastral	surface (m2)	LIBELLE
0A	71	1871388	LE SEMNOZ
0A	73	554100	LE SEMNOZ
0A	70	2910	LE SEMNOZ
0A	72	1178849	DU SEMNOZ
Total			3607247

Volume aménagement résineux récolté de 1997 à 2011

Année	Coupes (m ³)	Emprise (m ²)	Chablis (m ³)	Total (m ³)	Parcelle	Coupes (m ³)	Emprise (m ²)	Chablis (m ³)	Total (m ³)	Parcelle	Coupes (m ³)	Emprise (m ²)	Chablis (m ³)	Total (m ³)	
1997	2019		46	2065	A	1001		77	1078	O	889		93	982	
1998	683		29	712	B	571	30		601	P	755		180	935	
1999	1001	242	35	1278	C	405	65		470	Q	1266		330	1596	
2000	1615		911	2526	D	872		110	982	R	126			126	
2001	539		40	579	E	539		108	647	S	2019			2019	
2002	872		16	888	F	1095		54	1149	T				0	
2003	755		31	786	G	639	45		684	U				0	
2004	1392			1392	H	683	40	54	777	V				0	
2005	1830		56	1886	I	897		211	1108	W	773		291	1064	
2006	466		109	575	J	593		30	623					0	
2007	1095		46	1141	K	619		68	687					0	
2008	897		103	1000	L	272	57	11	340					0	
2009	593		140	733	M	194	5	13	212					0	
2010	619			619											0
2011	773		100	873	N	941		32	973					0	
Total	15149	242	1662	17053						Total	15149	242	1662	17053	
/an	1082	13	119	1218											
%	89%	1%	10%	100%											



1 = Coupes
2 = Emprise
3 = Chablis



Année	Montant des recettes annuelles en francs HT jusqu'en 2001 et en euros courants à partir de 2002									
	Bois vendus sur pied	Bois façonnés	Bois délivrés	Chasse	Concessions	Divers Aides	Total en francs courants	Total	en € 2010	
1997	3 293		232	89 110	2 464		95 099		17 683	
1998	76 502		232	91 286	4 210		172 230		31 804	
1999	234 940		232	94 000	4 210		333 382		61 256	
2000	69 210		232	96 000	4 210		169 652		30 654	
2001	113 145		232	98 000	4 210		215 587		38 316	
2002	165			15 000	606		15 771		18 042	
2003	21 251	18 596		15 000	606		55 453		62 163	
2004	32 510	3 007		24 384	606		60 507		66 376	
2005	772	40 231		25 000	606		66 609		71 805	
2006	698	7 711		25 505	739		34 653		36 732	
2007	46 254	3 027		26 578	665		76 524		79 968	
2008	37 111			26 627	772		64 510		65 542	
2009	28 617			27 675	772		57 064		57 920	
2010		36 968		28 358	551		65 877		65 877	
2011		45 066		29 000	551		74 617		74 617	
Total en € 2010	266 855	160 885	212	340 446	10 357				778 754	
Total / an	17 790	10 726	14	22 696	690				51 917	
Total / an / ha	49	29	0	62	2				142	

Surface de la forêt : ha

Nombre d'années d'application : années

Remarques :

Année	DEPENSES DE TRAVAUX PAR NATURES												BILAN DES DEPENSES										
	Sylvicoles		Infrastructures		Accueil		Paysage		Cynégétique		Exploitation		Maintenance		Habitats		Investis.		Entretien		Total		
	Investis.	Entretien	Investis.	Entretien	Investis.	Entretien	Investis.	Entretien	Investis.	Entretien	Investis.	Entretien	Investis.	Entretien	Investis.	Entretien	Investis.	Entretien	Investis.	Entretien	Total	Total en € 2 010	
1997		15 000																	30 000			30 000	10 227
1998		15 000																				25 000	4 617
1999													11 664	13 000								20 884	5 980
2000						1 610																10 208 5	18 737
2001		16 124								20 448												7 276 4	22 541
2002										2 187				5 832								9 830	11 246
2003										1 453				6 128								10 818	12 127
2004							480			2 060				2 077								4 487	4 922
2005																						4 446	4 793
2006																						3 675	3 896
2007																						7 247,5	7 574
2008																						4 624	4 698
2009																						10 599	10 758
2010																						20 495	23 470
2011																						24 476	30 576
Total en € 2010		19 928				0	5 446		5 848	14 212		39 123	2 143	18 208		5 578	4 569						176 160
Total / an	0	1 329	1 870	2 203	0	363	390	947	2 608	0	143	1 214	372	305	0	0	0	0	0	0	0	0	11 744
Total / an / ha	0	4	5	6	0	1	1	3	7	0	0	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	32

Surface de la forêt : 364,78 ha

Nombre d'années d'application : 15 années

Remarques :

Bilan des dépenses forestières entre 1997 et 2010
Forêt domaniale du SEMNOZ

RESULTATS d'un INVENTAIRE RELASCOPIQUE sur l'ensemble de la forêt

Forêt domaniale de SEMNOZ	
Ensemble de la forêt	368 placettes
date de réalisation :	
Surface totale :	360,72 ha
Surface boisée :	349,69 ha
Surface en sylviculture :	260,96 ha
Surface à parcourir :	158,74 ha

Régénération	absente : 4%	Stock de perches	(en essences objectif)
sur la surface en sylviculture	insuffisante : 58%	180 brins/ha - Ø 10 à 15 cm	
	suffisante : 38%	suffisant, renouvellement acquis	

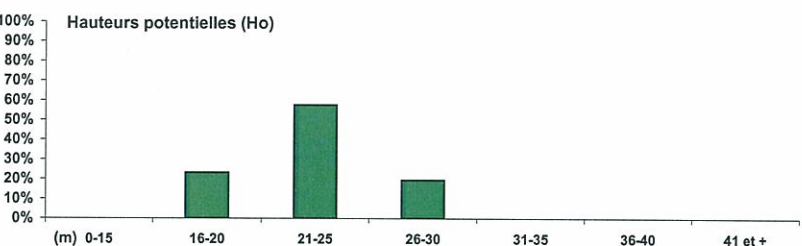
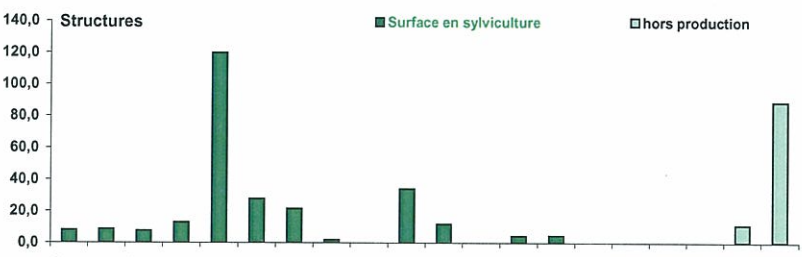
Exploitabilité			
tracteur facile :	75,1 ha	à étudier :	
tracteur difficile :	135,2 ha	autre :	0,0 ha
câble :		non exploitable :	88,7 ha
treuilage si création desserte :	50,7 ha	vide non boisé :	11,0 ha

1 - STRUCTURE

	Type de structure	Surface en sylviculture	Surface totale
Jeunes futaies	R	3%	2%
	3	3%	2%
	2 - 3	3%	2%
	2	5%	3%
Futaies adultes	1	46%	33%
	1 - 2	11%	8%
Futaies riches en GB	1 GB	8%	6%
	1 - 2 GB	1%	1%
	2 GB		
Futaies à 2 étages	1 - 3	13%	9%
	1 - 3 GB	4%	3%
Futaies claires	C		
	L	2%	1%
Futaies jardinées	J	2%	1%
	J GB		
Autres types boisés	CH		
	T		
Non boisé	P		
	A		3%
Non décrit	X		25%
Total		100%	100%

Altitudes : 1100 - 1662			Expositions :				
Unités stationnelles		surface		Unités stationnelles (suite)		surface	
(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		totale	syviculture	(synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain)		totale	syviculture
Hêtraies-sapinières drainées	5.6	31%	43%	Hêtraies-sapinières drainées			
Hêtraies-sapinières peu humides	5.7	30%	42%	Hêtraies-sapinières peu humides			
Non décrit	xxx	25%		Non décrit			
Hêtraies-sapinières assez humides	5.8	7%	9%	Hêtraies-sapinières assez humides			
Vide non boisé	vnb	3%		Vide non boisé			
Hêtraies-sapinières sèches	5.3	2%	3%	Hêtraies-sapinières sèches			
Hêtraies-sapinières très acidiphiles	5.4	1%	2%	Hêtraies-sapinières très acidiphiles			
Pessières drainées du subalpin	4.5	1%	1%	Pessières drainées du subalpin			
Pessières des sols peu évolués	3.4	0%	0%	Pessières des sols peu évolués			

Difficulté d'exploitation sur la surface en sylviculture	
ha	
75,1 D1 / D2 = coupe intégralement treuillable, pente > 30% et trainage < 1500 m	
135,2 D3 = coupe à lançage ou à câble sur moins de 80% de la surface, ou trainage > 1500 m	
50,7 D4 = coupe à lançage ou à câble sur plus de 80% de la surface, ou hélicoptère	



si G < 10 m²/ha : R = régénération - L = ouvert (Ho > 15m)

si G > 10 m²/ha : Les chiffres correspondent aux strates prépondérantes - GB signale une structure riche en GB et TGB (> 60% de G totale) - type C = clair (3 strates déficitaires) - J = jardiné

Strates : 1 = H > 3/4 Ho 2 = 1/2 Ho < H < 3/4 Ho 3 = 1/4 Ho < H < 1/2 Ho 4 = H < 1/4 Ho

Autres types : T = taillis ou Taillis sous futaie - CH = chétif (Ho < 15m) - P = pelouse ou prairie - A = autres espaces non boisés - X = non décrit : sans enjeux production, protection ou accueil

2 - COMPOSITION en essences (% de la surface terrière - classe de Ø : 20 et +) et CAPITAL sur pied

	Surf. boisée décrite		Surface en sylviculture									
	Tous diamètres		Tous diamètres		PB	BM	PB+BM	GB	TGB	GB+TGB		
Epicéa commun	63%	63%	63%	44%	62%	55%	81%	92%	80%			
Sapin pectiné	23%	23%	23%	26%	24%	25%	19%	8%	18%			
Hêtre	9%	9%	9%	17%	9%	12%			2%			
Erable sycomore	5%	5%	5%	13%	4%	8%			0%			
Autres Feuillus	0%	0%	0%	1%	0%	0%						
Surface terrière (m²/ha)												
Résineux	23,9	86%	23,9	86%	5,0	9,9	15,0	62%	8,4	0,6	9,0	38%
Feuillus	3,9	14%	3,9	14%	2,2	1,6	3,7	95%			0,2	5%
Total	27,8	100%	27,8	100%	7,2	11,5	18,7	67%			9,2	33%
+/- au seuil de 5% (1)			1,2									

VOLUME (m³/ha) (2)

Résineux	239
Feuillus	26
Total	265
+/- au seuil de 5% (1)	
	12

Qualité epicéa sapin GB + TGB (% du volume)

	Epicéa	Sapin
charpente		
palette		

PB = catégories 20 et 25 (Ø de 17,5 à 27,5 cm)

BM = catégories 30 à 40 (Ø de 27,5 à 42,5 cm)

TGB = catégories 65 et + (Ø supérieur à 62,5 cm)

(1) intervalle de confiance sur le total résineux + feuillus : le total a 95% de chance de se situer dans l'intervalle.

(2) volume commercial sur écorce hors houppier

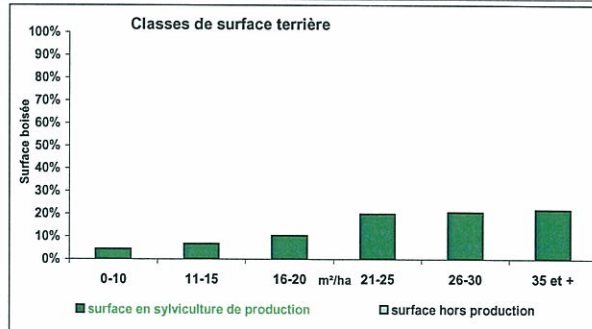
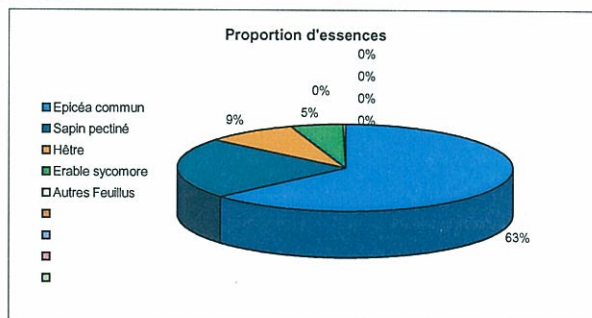


Tableau de bord "Ongulés-Environnement"



Département de la Haute Savoie

Semnoz
(Cerf, Chevreuil)

2001-2009

Ce document est un outil d'aide aux décisions de gestion à l'usage des gestionnaires et décideurs. Les informations qu'il contient sont basées sur des expertises réalisées à partir d'indicateurs validés scientifiquement (ou en cours de validation). La fiabilité de cette synthèse sera d'autant plus forte que le suivi s'inscrit dans la durée avec des données précises. Les préconisations proposées en matière de gestion ne sauraient se substituer à une nécessaire concertation entre les différents acteurs locaux. Préalablement à l'utilisation de ce tableau de bord, il est recommandé de prendre connaissance du guide d'utilisation.



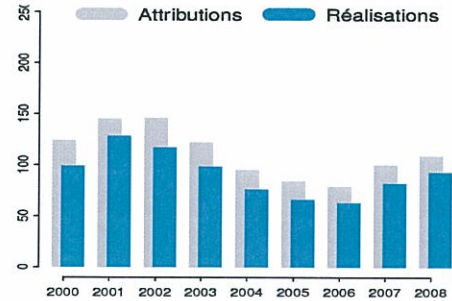
SEMNOZ (2001-2009)

1-Territoire

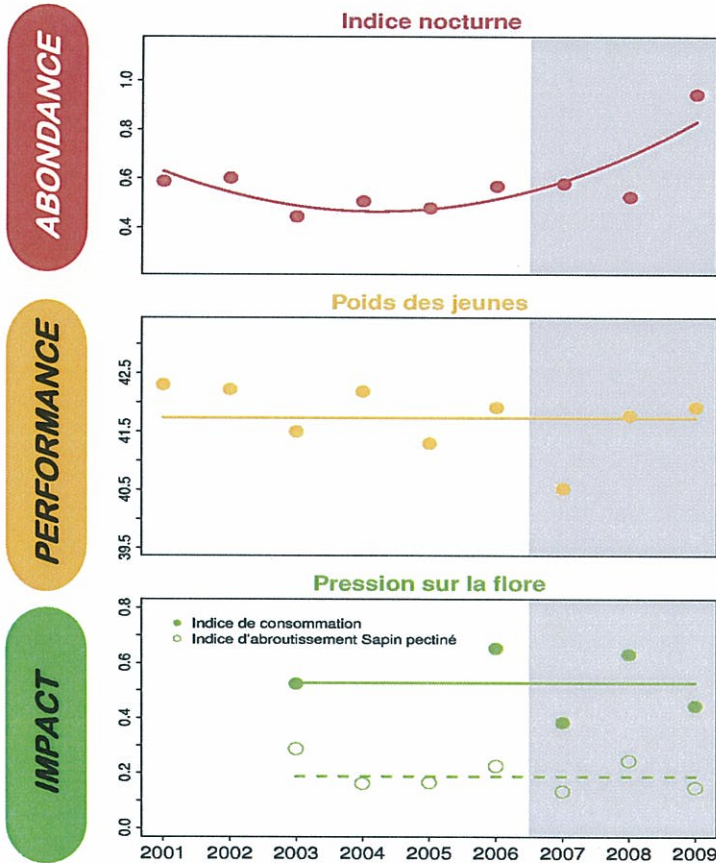


- Surface boisée: 8 000 Ha
- Surface agricole: 8 217 Ha
- Surface totale: 16 217 Ha

2-Plan de chasse



3-Indicateurs de suivi



4-Tendances d'évolution

2001-2009

Tendance statistique



2007-2009

Interprétation visuelle



5-Interprétation

Après s'être stabilisée entre 2001 et 2008, l'abondance de la population de cerfs de ce pays cynégétique amorce une tendance à la hausse au cours des trois dernières années (à confirmer dans les années à venir). Dans le même temps, la condition physique des animaux a peu évolué, eu égard aux faibles variations du poids des faons. La pression des différentes espèces (cerf, chevreuil et chamois) sur la végétation forestière est quant à elle restée stable. Cette interprétation doit se faire à la lumière de la coexistence avec les autres espèces.



SEMNOZ (2001-2009)

6-Etat d'équilibre "Ongulés- Environnement"



DEGRADATION

STABILISATION

AMELIORATION

7-Fiabilité du suivi

EXCELLENTE

BONNE

MOYENNE

FAIBLE

TRES FAIBLE

8-Propositions de gestion (2011-2013)

Objectifs examinés			
Population animale	↘	→	↗
Impact sur le milieu	↘	→	↗ →
Propositions			
Attributions plan de chasse	↗	→	↘
Ordre de grandeur/ attributions	150 et +	[100-140]	< 90
Catégories d'animaux à prélever en priorité	Adultes (> 1 an)	Equilibre Adultes/Jeunes	Jeunes (< 1 an)

9-Historique du suivi

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Attributions	166	166	141	111	101	90	112	120	154
Réalisations	143	139	112	94	77	68	89	102	116
Taux Réalisation (%)	86	84	79	85	76	79	79	85	75
Indice Nocturne	0.6	0.6	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.9
Poids des jeunes (Kg)	42.3	42.2	41.5	42.2	41.3	41.9	40.5	41.8	41.9
Indice de consommation	x	x	0.52	x	x	0.65	0.38	0.63	0.44
Indice abrutissement Sapin pectiné	x	x	0.29	0.16	0.17	0.23	0.13	0.24	0.15



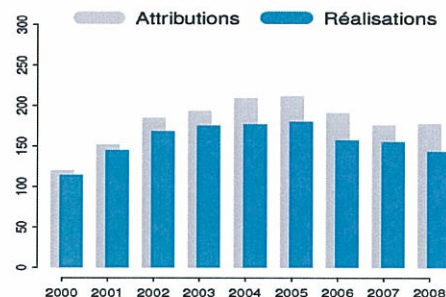
SEMNOZ (2001-2009)

1-Territoire

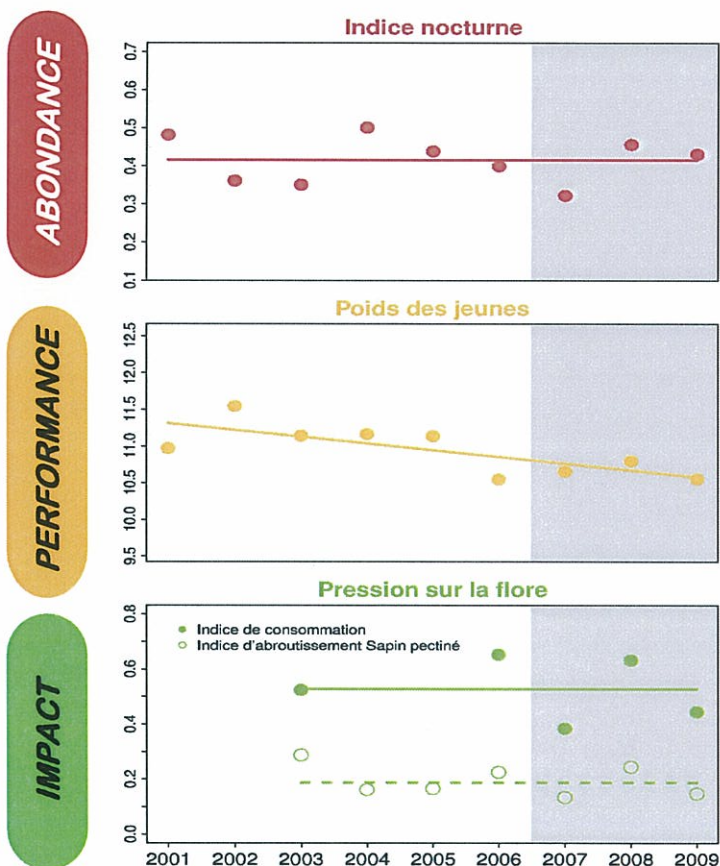


- Surface boisée: 8 000 Ha
- Surface agricole: 8 217 Ha
- Surface totale: 16 217 Ha

2-Plan de chasse



3-Indicateurs de suivi



4-Tendances d'évolution

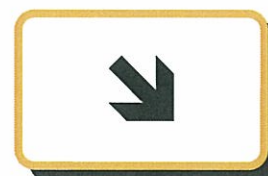
2001-2009

Tendance statistique



2007-2009

Interprétation visuelle



5-Interprétation

La qualité physique des chevreuils s'est dégradée, en particulier celle des jeunes dont le poids a diminué de manière significative sur l'ensemble de la période. L'abondance de la population semble s'être malgré tout stabilisée. Cette tendance mériterait toutefois d'être confirmée par un suivi d'abondance validé pour cette espèce (de type Indice Kilométrique). La pression des ongulés sur la végétation forestière est quant à elle restée stable. Cette interprétation doit se faire à la lumière de la coexistence avec les autres espèces.



SEMNOZ (2001-2009)

6-Etat d'équilibre "Ongulés- Environnement"



DEGRADATION

STABILISATION

AMELIORATION

7-Fiabilité du suivi

EXCELLENTE

BONNE

MOYENNE

FAIBLE

TRES FAIBLE

8-Propositions de gestion (2011-2013)

Objectifs examinés			
Population animale	↘	→	↗
Impact sur le milieu	↘	→	↗
Propositions			
Attributions plan de chasse	↗	→	↘
Ordre de grandeur/ attributions	200 et +	[160-180]	< 140
Catégories d'animaux à prélever en priorité	Adultes (> 1 an)	Equilibre Adultes/Jeunes	Jeunes (< 1 an)

9-Historique du suivi

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Attributions	152	185	193	209	212	191	176	178	178
Réalisations	145	168	175	177	180	158	157	143	152
Taux Réalisation (%)	95	91	91	85	85	81	89	80	85
Indice Nocturne	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.3	0.5	0.4
Poids des jeunes (Kg)	11.0	11.5	11.1	11.2	11.1	10.5	10.7	10.8	10.6
Indice de consommation	x	x	0.52	x	x	0.65	0.38	0.63	0.44
Indice abrutissement Sapin pectiné	x	x	0.29	0.16	0.17	0.23	0.13	0.24	0.15

Ce document est conçu et publié par l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats en collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Membres actifs

- **Centre National de la Recherche Scientifique**
- **Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- **Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes**
- **Fédérations Départementales des Chasseurs : Hautes-Alpes / Ardèche / Drôme / Isère / Loire / Rhône / Savoie / Haute-Savoie**
- **Fédération Régionale des Chasseurs de Rhône-Alpes**
- **Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage**
- **Office National des Forêts**
- **PEFC Rhône-Alpes**
- **Parcs Naturels Régionaux : Bauges / Chartreuse / Pilat / Vercors**
- **Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine**

Invités permanents

- **Conseils Régionaux : Rhône-Alpes / Provence-Alpes Côte d'Azur**
- **Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes**
- **Directions Départementales des Territoires : Hautes-Alpes / Ardèche / Drôme / Isère / Loire / Rhône / Savoie / Haute-Savoie**
- **Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : Rhône-Alpes / Provence-Alpes Côte d'Azur**

Partenaires locaux

- **Chambres d'Agriculture : Hautes Alpes / Drôme / Isère / Loire / Rhône / Savoie / Haute-Savoie**
- **Conseil Général de la Drôme**
- **Etablissements Scolaires : CFMM Thônes, LEGTA Poisy, MFR Mondy, LEGTA Noirétable**
- **Groupements d'Intérêts Cynégétiques : Bauges, Chartreuse, Clarée, Cimeteret, Margériaz, Nivollet Galoppe, Revard, Rossane, Semnoz, Trois Becs et Association des chasseurs du PNR des Bauges**
- **Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme**
- **Parc National des Ecrins**

CARTES

- Carte de situation de la forêt communale
- Carte de l'enjeu écologique
- Carte des zonages environnementaux
- Carte de l'enjeu fonctions sociales
- Carte de la sensibilité paysagère et des équipements
- Carte des unités stationnelles
- Carte des habitats naturels (source PNR Bauges)
- Carte des types de structures (peuplements)
- Carte des essences forestières
- Carte des surfaces terrières
- Carte des dégâts de gibier
- Carte de la desserte et des unités de vidange
- Carte d'aménagement

Forêt domaniale du Semnoz

Révision d'aménagement forestier Carte de situation



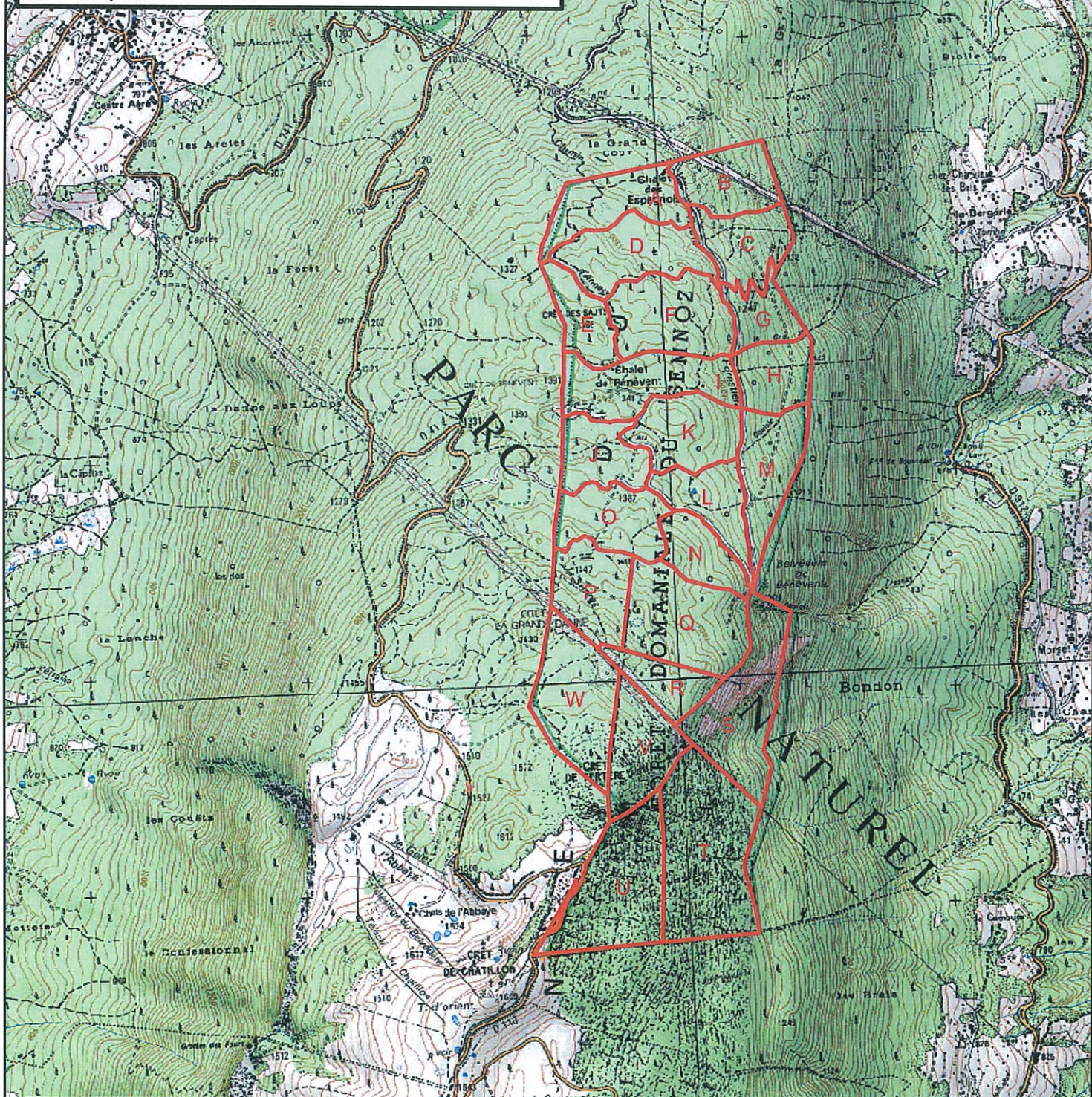
Légende

 Parcelle forestier

SCAN25[®] IGN 1998

SIG ONF Anancy - CATI - Octobre 2011 - BA

0 500 1 000
M



Forêt domaniale du Semnoz

Carte des enjeux écologiques



 Parcelle forestière

Enjeu écologique

 faible

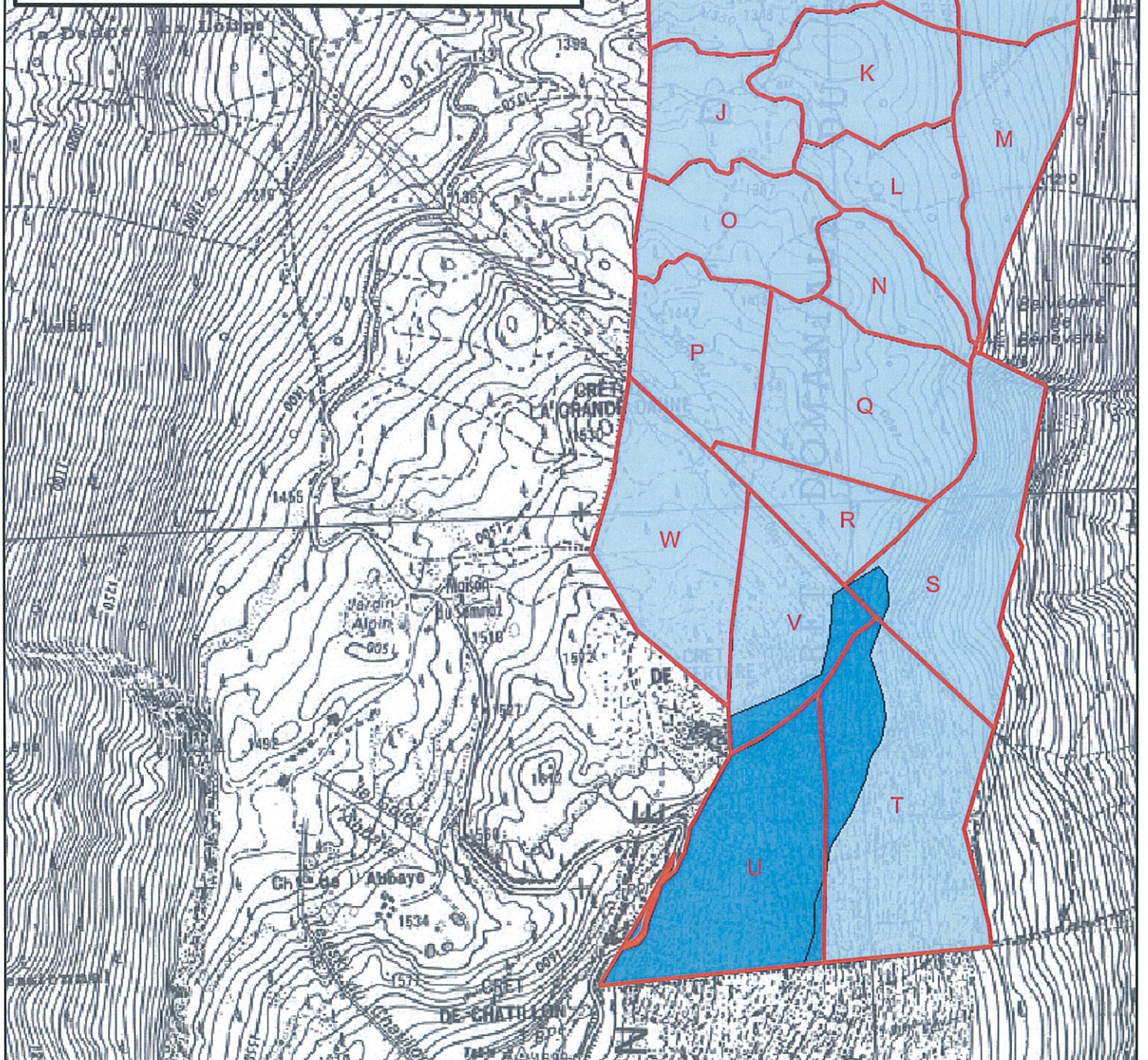
 moyen

 fort

0 500 1 000
Mètres



SIG ONF Annecy - CATI - Octobre 2011 - BA



Forêt domaniale du Semnoz

Révision d'aménagement forestier Carte des zonages environnementaux



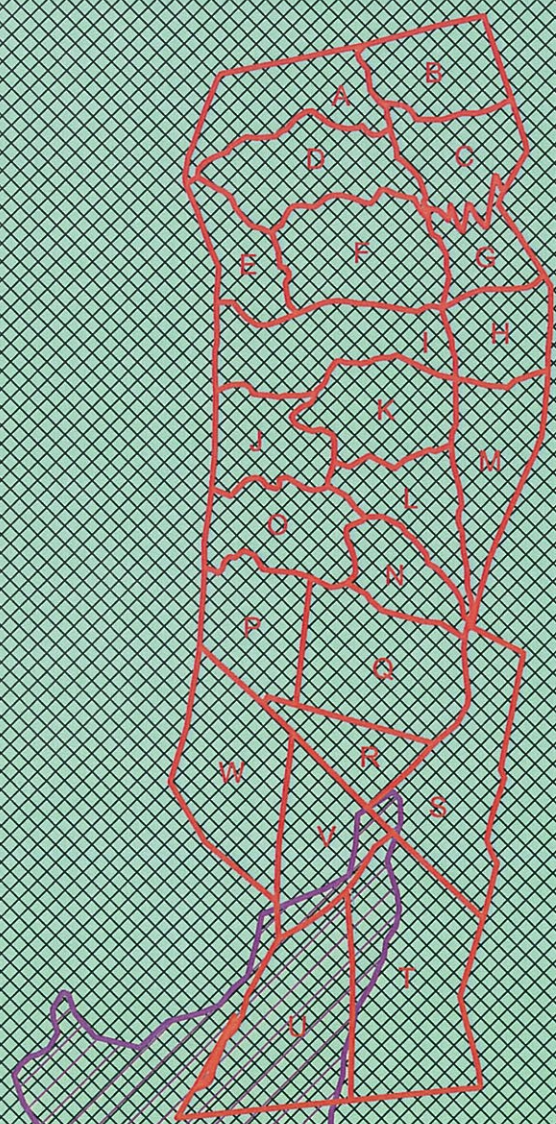
-  Parcelle forestière
-  ZNIEFF de type 1
-  Parc Naturel Régional
-  ZNIEFF de type 2



0 500
M

EDR25 © IGN

SIG ONF Ancecy - CATI - Octobre 2011 - BA



Forêt domaniale du Semnoz

Carte des enjeux sociaux



 Parcelle forestière

Enjeu social

 local

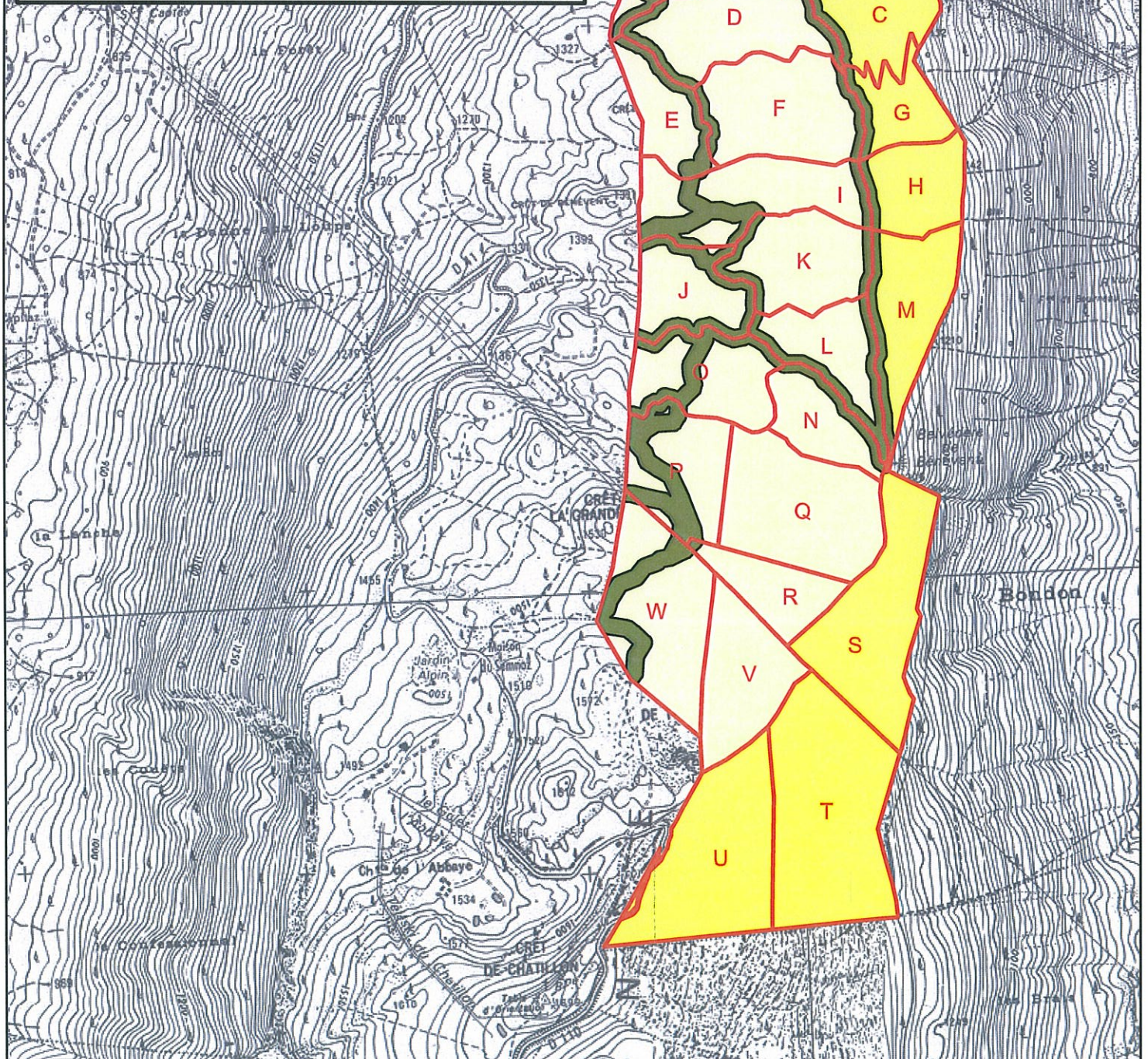
 reconnu

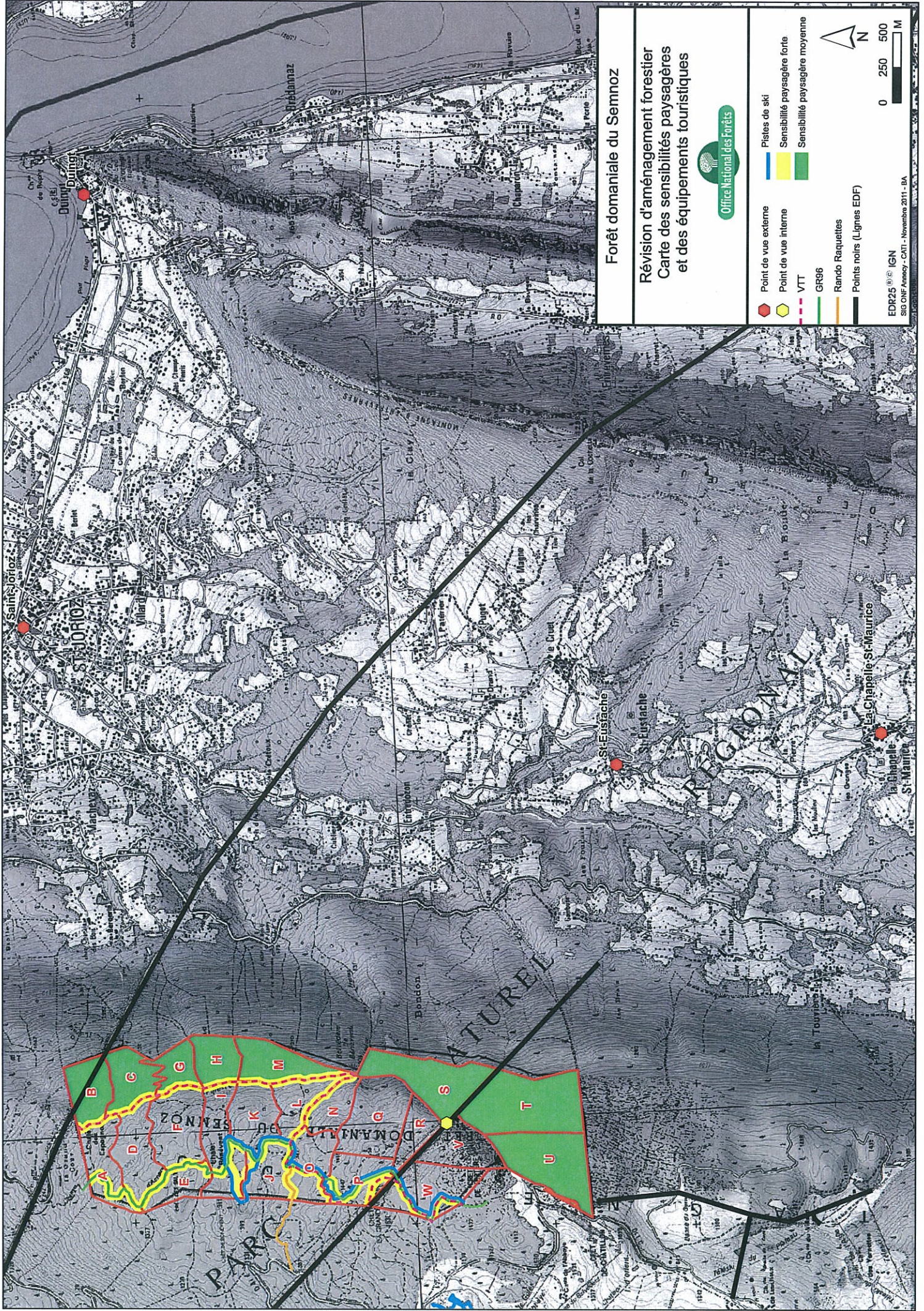
 fort

0 500 1 000
Mètres



SIG ONF Annecy - CATI - Octobre 2011 - BA





Forêt domaniale du Semnoz

Révision d'aménagement forestier
Carte des sensibilités paysagères
et des équipements touristiques

Office National des Forêts

- Point de vue externe
- Point de vue interne
- - - VTT
- GR96
- Rando Raquettes
- Points noirs (Lignes EDF)
- Pistes de ski
- Sensibilité paysagère forte
- Sensibilité paysagère moyenne

EDR25 © IGN
 SIG ONF Anpey - CATI - Novembre 2011 - BA

P A R C

S E M N O Z

D O M A N I A L E

N A T U R E L

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U

Forêt domaniale du Semnoz

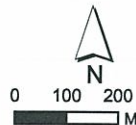
Révision d'aménagement forestier

Carte des Stations



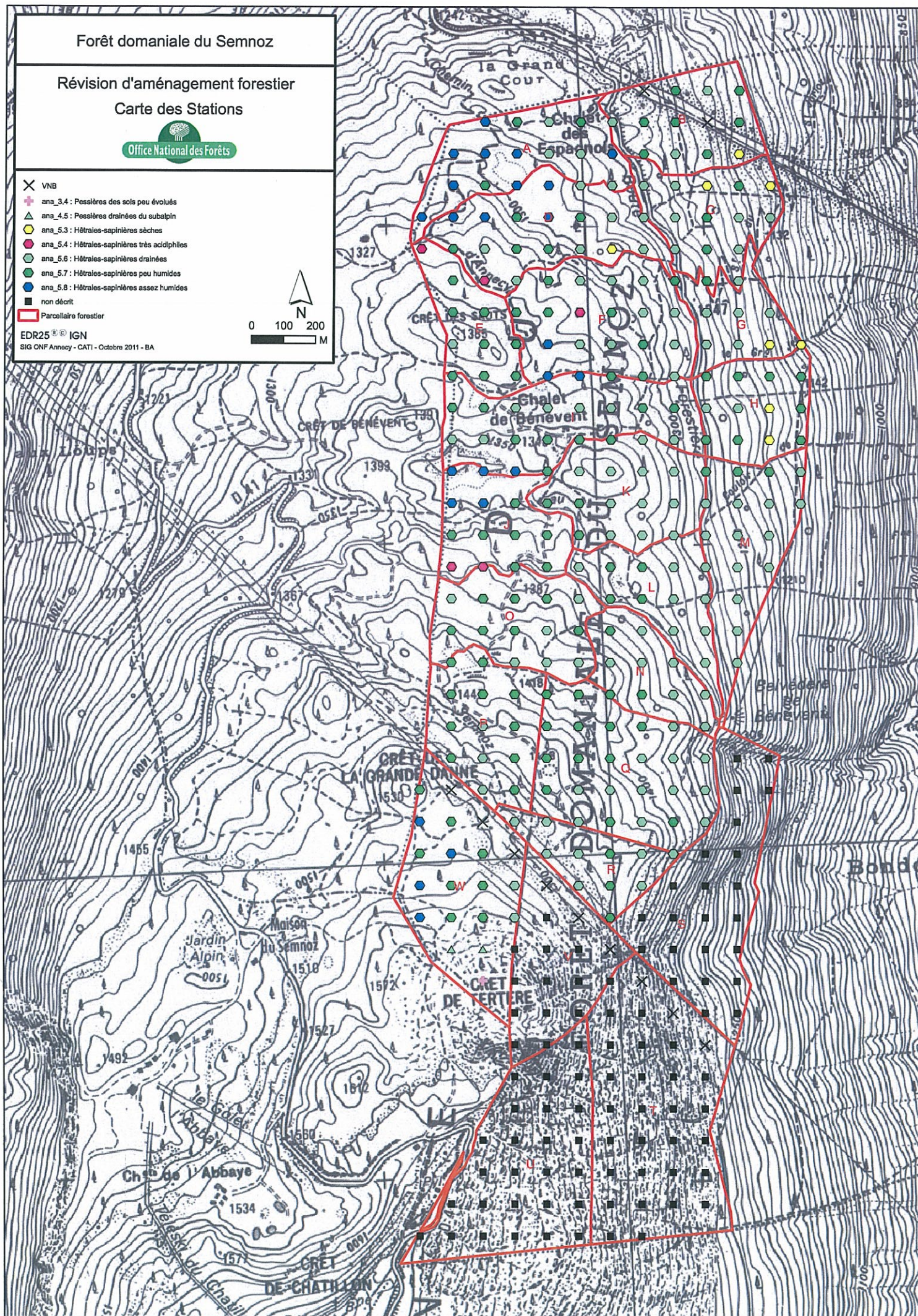
- X VNB
- + ana_3.4 : Pessières des sols peu évolués
- △ ana_4.5 : Pessières drainées du subalpin
- ana_5.3 : Hêtraies-sapinières sèches
- ana_5.4 : Hêtraies-sapinières très acidiphiles
- ana_5.6 : Hêtraies-sapinières drainées
- ana_5.7 : Hêtraies-sapinières peu humides
- ana_5.8 : Hêtraies-sapinières assez humides
- non décrit

■ Parcours forestier



EDR25 © IGN

SIG ONF Annecy - CATI - Octobre 2011 - BA







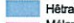



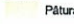
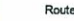
Forêt domaniale du Semnoz

Révision d'aménagement forestier Plan forestier



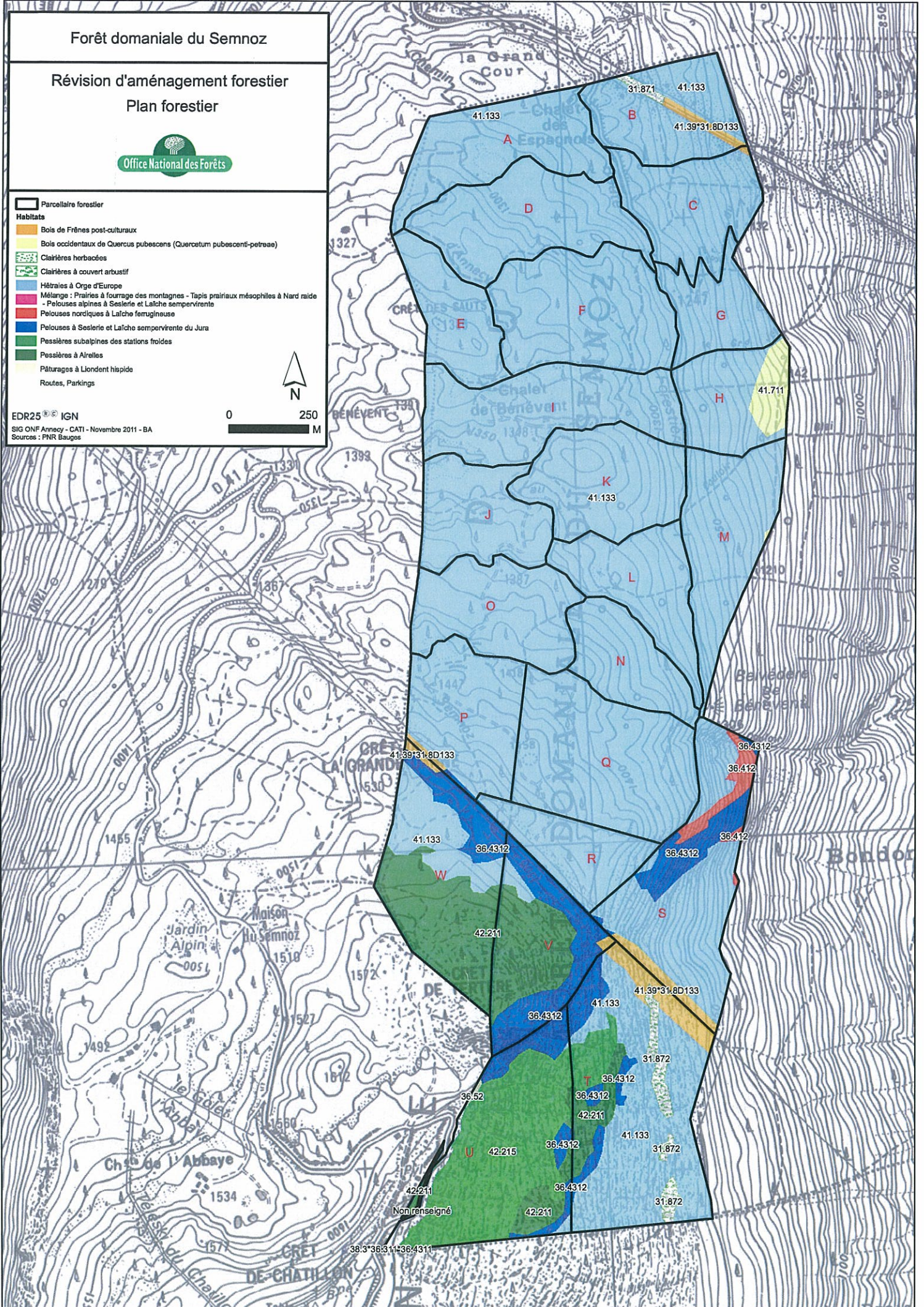
Parcellaire forestier

Habitats

-  Bois de Frênes post-culturaux
-  Bois occidentaux de Quercus pubescens (Quercetum pubescenti-petraee)
-  Clairières herbacées
-  Clairières à couvert arbustif
-  Hétraies à Orge d'Europe
-  Mélange : Prairies à fourrage des montagnes - Tapis prairiaux mésophiles à Nard raide
-  Pelouses alpines à Seslerie et Laïche sempervirente
-  Pelouses nordiques à Laïche ferrugineuse
-  Pelouses à Seslerie et Laïche sempervirente du Jura
-  Pessières subalpines des stations froides
-  Pessières à Airelles
-  Pâturages à Liondent hispide
- Routes, Parkings

EDR25[®] IGN
SIG ONF Anancy - CATI - Novembre 2011 - BA
Sources : PNR Bauges

0 250
M



Forêt domaniale du Semnoz

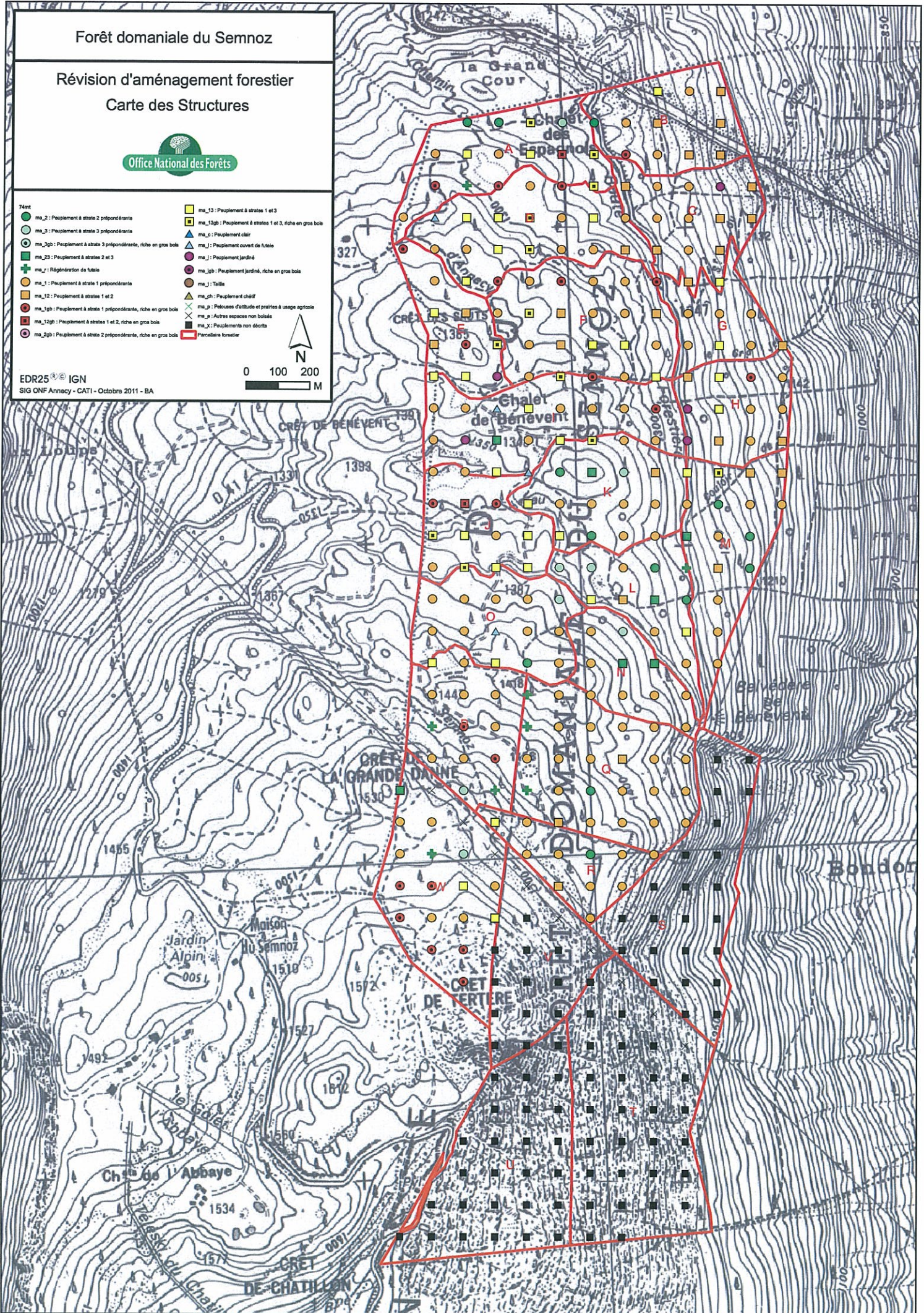
Révision d'aménagement forestier Carte des Structures



- | | |
|--|--|
| 74ent | ma_13 : Peuplement à strates 1 et 3 |
| ma_2 : Peuplement à strate 2 prépondérante | ma_13b : Peuplement à strates 1 et 3, riche en gros bois |
| ma_3 : Peuplement à strate 3 prépondérante | ma_o : Peuplement clair |
| ma_3b : Peuplement à strate 3 prépondérante, riche en gros bois | ma_j : Peuplement ouvert de futaie |
| ma_23 : Peuplement à strates 2 et 3 | ma_j : Peuplement jardiné |
| ma_7 : Régénération de futaie | ma_13b : Peuplement jardiné, riche en gros bois |
| ma_1 : Peuplement à strate 1 prépondérante | ma_j : Taillis |
| ma_12 : Peuplement à strates 1 et 2 | ma_gh : Peuplement chaif |
| ma_13b : Peuplement à strates 1 et 2, riche en gros bois | ma_p : Parcelles d'étude et prairies à usage agricole |
| ma_13b : Peuplement à strates 1 et 2, riche en gros bois | ma_n : Actus espèces non boisées |
| ma_13b : Peuplement à strates 1 et 2, riche en gros bois | ma_x : Peuplements non décrits |
| ma_23b : Peuplement à strate 2 prépondérante, riche en gros bois | ma_x : Peuplements non décrits |
| ma_23b : Peuplement à strate 2 prépondérante, riche en gros bois | ma_x : Peuplements non décrits |
| | ma_x : Peuplements non décrits |



EDR25 © IGN
SIG ONF Anancy - CATI - Octobre 2011 - BA



Forêt domaniale du Semnoz

Révision d'aménagement forestier Carte des Essences

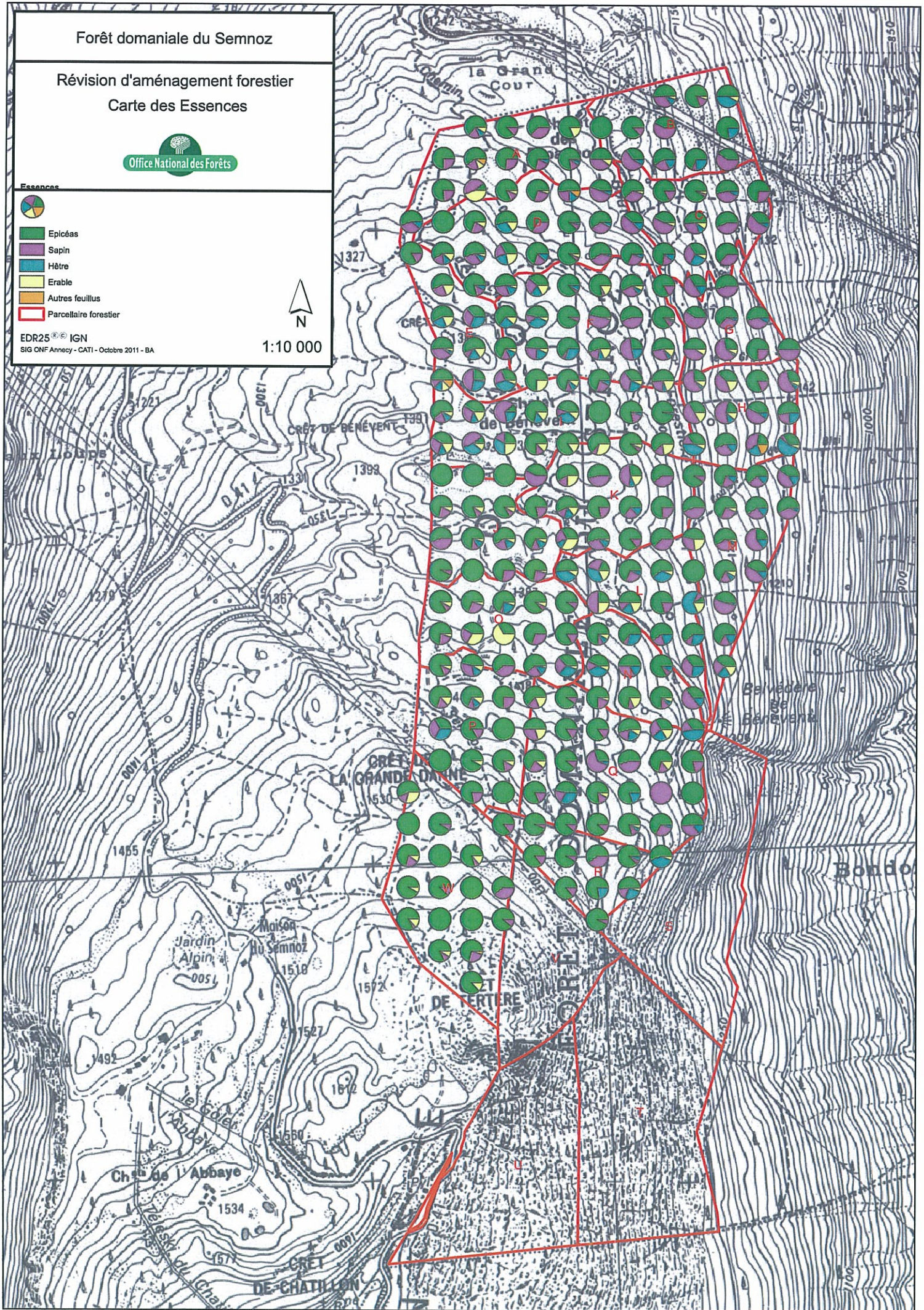


Essences

- Epicéas
- Sapin
- Hêtre
- Erable
- Autres feuillus
- Parcellaire forestier

EDR25 © IGN
SIG ONF Anancy - CATI - Octobre 2011 - BA

1:10 000

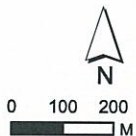


Forêt domaniale du Semnoz

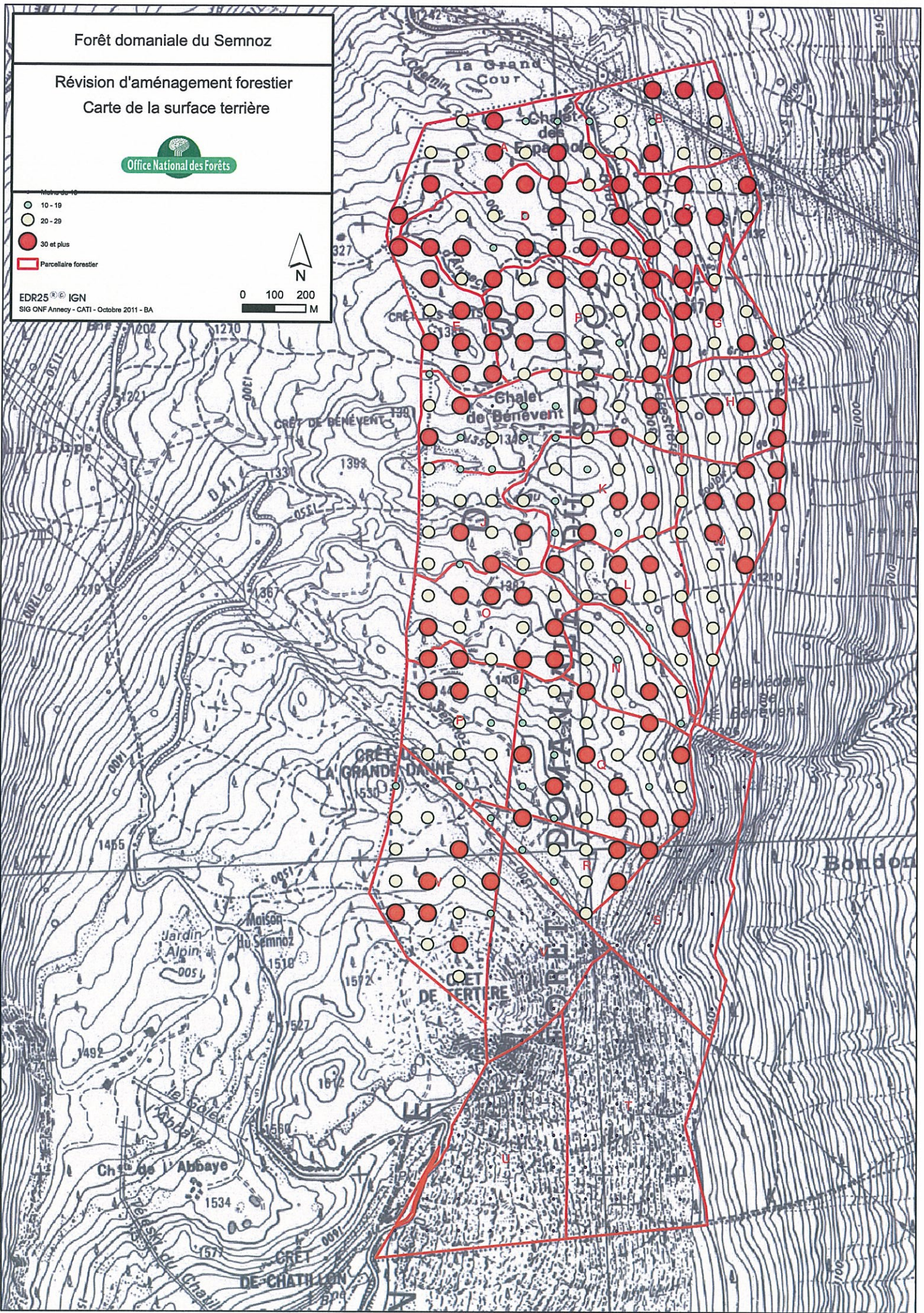
Révision d'aménagement forestier Carte de la surface terrière



- Moins de 10
- 10 - 19
- 20 - 29
- 30 et plus
- Parcelle forestière



EDR25 © IGN
SIG ONF Ancecy - CATI - Octobre 2011 - BA



Forêt domaniale du Semnoz

Révision d'aménagement forestier Carte des dégâts de gibier



Dégâts de gibier

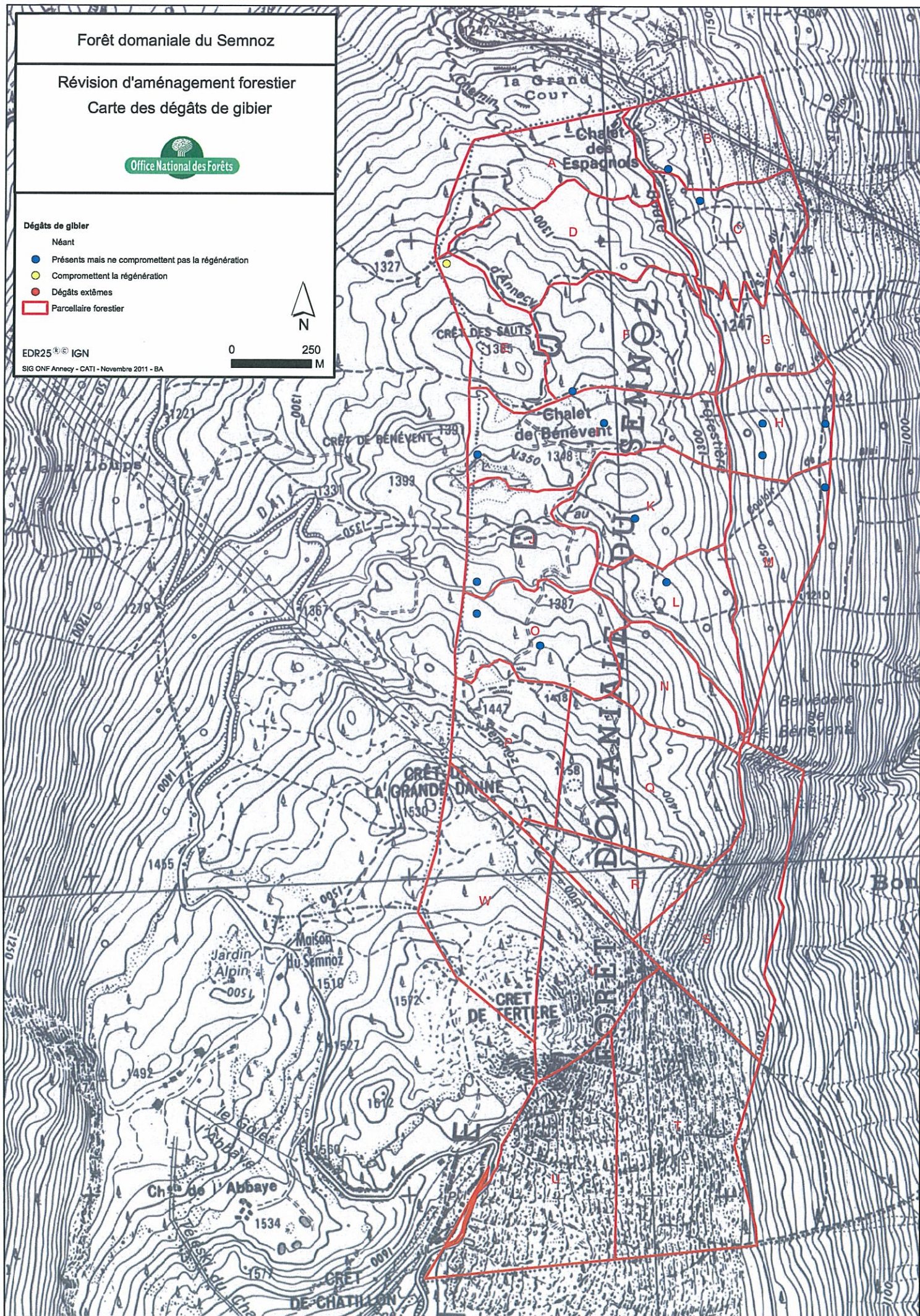
- Néant
- Présents mais ne compromettent pas la régénération
- Compromettent la régénération
- Dégâts extrêmes
- ▭ Parcelle forestière

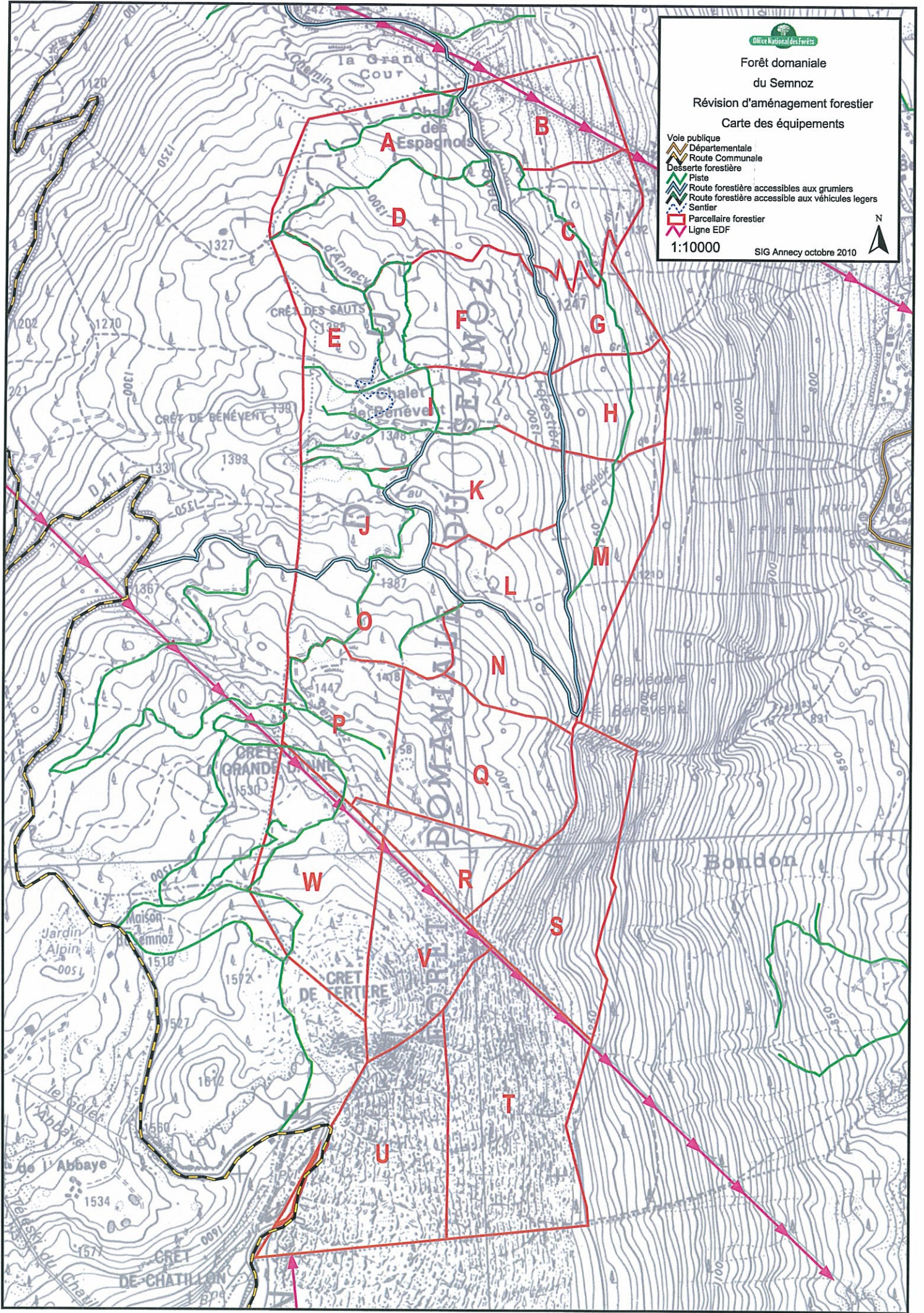


EDR25[®] © IGN

0 250
M

SIG ONF Ancecy - CATI - Novembre 2011 - BA






**Forêt domaniale
du Semnoz**
 Révision d'aménagement forestier
 Carte des équipements

Voie publique
 Départementale
 Route Communale
 Desserte forestière
 Piste
 Route forestière accessibles aux grumiers
 Route forestière accessible aux véhicules légers
 Sentier
 Parcelle forestier
 Ligne EDF

1:10000 SIG Anney octobre 2010

N

Forêt domaniale du Semnoz

Révision d'aménagement forestier Carte d'aménagement



- | | |
|--------------------------------|--|
| Groupe | Parcellaire forestier |
| HS | Piste |
| HSN | Route forestière accessible aux grumiers |
| HSY (5+2) | Route forestière accessible aux VL |
| IRR7 | Sentier |
| Surface en sylviculture | Réseau public |
| passant en totalité en coupe | |
| passant en partie en coupe | |
| ne passant pas en coupe | |



0 250
M

EDR25 © IGN
SIG ONF Anancy - CATI - Décembre 2011 - BA

